



## Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

# RETOUR D'EXPERIENCES SUR LA MOBILISATION DE PLAQUETTES FORESTIERES ou BIOMASSE FORESTIERE POUR L'ENERGIE ET PERSPECTIVES

### Résumé

Ce document vient en continuité de celui établi en 2012 par la COM APR qui présentait un panorama des moyens, outils et aides concernant la mobilisation de biomasse forestière supplémentaire en tenant compte de la variabilité régionale (contexte forestier), et en identifiant les freins à la mobilisation de la biomasse et les propositions pour les lever. Le présent document poursuit le repérage des initiatives en région dans ce domaine de la mobilisation de la biomasse forestière ; il examine quelques propositions à partir de ces initiatives organisées en 5 thématiques.

Document produit par la **commission APR « Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles »**

**Rédacteurs :** Rémi GROVEL (FER), Philippe BESSEAU (Atlanbois), Henri HUSSON (CRPF Aquitaine), Ludovic GUINARD (FCBA), Eñaut Tammouz HELOU (FNEDT), Pierre-Jean MOUNDY (EON), Jacques PROY (Néoen) + collectif

**Date de première émission :** Mars 2012 (réf 2012-APR-9)

**Date de la présente version :** Avril 2014

**Référence :** 2014-APR-3

**Diffusion :** Restreinte aux adhérents

(\*) Le CIBE attache une importance toute particulière à la vérification des informations qu'il délivre. Toutefois ces informations ne sauraient être utilisées sans vérifications préalables par le lecteur et le CIBE ne pourra être tenu pour responsable des conséquences directes ou indirectes pouvant résulter de l'utilisation, la consultation et l'interprétation des informations fournies. L'utilisateur est seul responsable des dommages et préjudices, directs ou indirects, matériels ou immatériels dès lors qu'ils auraient pour cause, fondement ou origine un usage du présent document.

**Programme annuel :**  
**COM APR 2013**

**Thématique :**  
**Mobilisation de biomasse forestière pour l'énergie**

**Intitulé action :**

**Retour d'expériences sur la mobilisation de plaquettes forestières**

**Rappel des objectifs recherchés :**

Parmi les sujets prégnants de la COM APR, figure la difficile question de la mobilisation et la production de plaquettes à partir de biomasse forestière supplémentaire. Cette question revêt plusieurs aspects, des gisements réellement mobilisables aux méthodes d'exploitation et aux conditions technico-économique de récolte.

L'objectif de l'action 2013 était d'établir un retour d'expériences comparatif entre régions à partir de la tenue d'atelier ou commission au niveau national, et de présentation/analyse d'initiatives lancées dans diverses régions.

Ce travail fait suite à celui réalisé par la COM APR en 2012 (réf 2012-APR-9 de Mars 2012), intitulé : « Présentation des actions régionales remarquables facilitant la mobilisation de la ressource bois ou l'organisation des approvisionnements ». Il s'agit ici de poursuivre le repérage d'initiatives en région et d'en effectuer une analyse/débat autant que faire se peut avec les éléments disponibles.

**Méthodes (modalités, moyens, partenaires et pilotes)**

Pilotes : Enaut Tammouz Helou (FNEDT), Rémi GROVEL (FER)

L'action a été réalisée en 2 temps :

- 1- Le recueil d'avis et de propositions auprès des membres de la COM APR au cours de l'enquête sur l'évolution du Fonds Chaleur en Juin 2013
- 2- L'identification de thématiques spécifiques et la collecte d'initiatives par les membres de la COM APR puis une analyse/débat en commission et groupe de travail sur la pertinence, l'impact et la reproductibilité de ces initiatives

**Résumé des résultats obtenus :**

Le retour d'expériences montre que le champ de prospection est vaste bien que les initiatives semblent peu nombreuses. C'est aussi parce qu'elles sont dispersées, peu diffusées et peu capitalisées. Plusieurs propositions sont prometteuses et à approfondir : celles ayant trait à la mobilisation des propriétaires forestiers privés par zone prioritaire et via le cadastre forestier, celle relative au partage des informations entre les différents acteurs de la filière bois, ainsi que celles concernant l'ingénierie financière.

**Livrable(s) joint(s) à la fiche :**

Annexes et présentation des expérimentations et initiatives (powperpoint présentation du 20/12/2013 + pwpt focus sur la procédure « cession de bien vacant et sans maitre ») + Note de l'ADEME sur la mobilisation de la biomasse forestière.

**Suite à donner (éventuelle):/**

Poursuivre la collecte d'initiatives, la capacité à évaluer/analyser les expériences encours, à les capitaliser et focaliser sur certaines thématiques



## **Commission « Approvisionnement et Biocombustibles »**

### **Mobilisation de biomasse forestière : retours d'expériences 2 Note de synthèse**

---

#### Table des matières

1. Objectifs et méthode.....	4
2. Analyse des initiatives locales et régionales par thématique.....	5
3. Annexes.....	14
Grand Ouest (Normandie, Bretagne, Pays de Loire).....	15
Massif Central (auvergne-limousin) + Centre.....	19
Grand Est (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine).....	20
Sud-ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées).....	21
Rhône-Alpes.....	24
Sud-Est Méditerranée (PACA, Languedoc-Roussillon).....	26
Nord-Pas-de-Calais - Picardie.....	27

## 1. Objectifs et méthode

Ce travail fait suite à celui réalisé par la COM APR en 2012 (réf 2012-APR-9 de Mars 2012), intitulé : « Présentation des actions régionales remarquables facilitant la mobilisation de la ressource bois ou l'organisation des approvisionnements ». Il s'agit ici de poursuivre le repérage d'initiatives en région et d'en effectuer une analyse/débat autant que faire se peut avec les éléments disponibles, afin d'en mesurer la capacité à constituer une action structurante durable dans la mobilisation de la biomasse forestière supplémentaire.

L'objectif de l'action 2013-2014 était d'établir un retour d'expériences d'initiatives menées en régions, avec un temps de présentation-partage et analyse de ces initiatives au sein de la Commission.

L'action a été menée en 2 temps :

1- Le recueil d'avis et de propositions auprès des membres de la COM APR au cours de l'enquête sur les perspectives d'appui au développement et à l'évolution du Fonds Chaleur.

Cette enquête sur le Fonds chaleur a été soumise à l'ensemble des membres de la Commission Approvisionnement du CIBE en Juin 2013, et une partie du questionnaire concernait les aspects relatifs à la mobilisation de biomasse supplémentaire. 56 retours de questionnaires, représentant près de 80 acteurs ont répondu à l'enquête. Certains questionnaires ont été renseignés de manière collégiale, notamment sous l'égide des structures d'animation bois énergie et des interprofessions. Les grandes régions les plus représentées ont été le Grand Ouest et le Sud-Ouest, ainsi que le Grand Est (particulièrement les entreprises forestières). La compilation synthétique des réponses se trouve en annexe.

2- Un repérage des thématiques clés qui concernent la mobilisation de la biomasse forestière et un approfondissement d'initiatives et retours d'expériences relevant de chacune de ces thématiques.

5 thèmes se sont dégagés des débats pour faire l'objet de réflexions approfondies sur la base d'échanges d'expériences. Pour chaque thème un pilote a été désigné :

Cadastre forestier : P. Besseau (Atlanbois), R. Grovel (FER)

Fiscalité : L. Guinard (FCBA)

Modalités animation propriétaires forestiers : H. Husson (CRPF Aquitaine)

Ingénierie financière (Fonds) : PJ Moundy (EON)

Animation entreprises forestières : Enaut Tammouz Helou (FNEDT)

Chaque groupe de travail a ensuite lancé un appel à contribution de tous les membres de la Commission Approvisionnement intéressés par ce sujet majeur, sur l'un ou l'autre des thèmes et par ailleurs chaque pilote de thématique a recherché les expériences au sein de la COM APR et dans son propre réseau.

Toutefois le champ d'investigation étant très large, il s'est agi non pas de tenter l'exhaustivité de chacune des thématiques mais d'analyser certaines initiatives et expériences en cours.

## 2. Analyse des initiatives locales et régionales par thématique

### 2.1- Animation auprès des propriétaires forestiers pour la mobilisation du bois

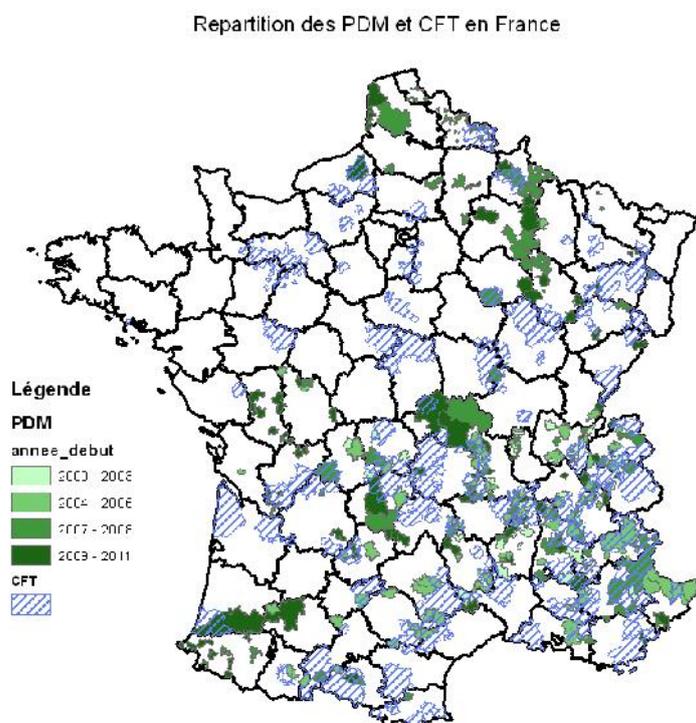
Evaluation des PDM (Plans de Développement de Massif) :

L'évaluation des PDM, réalisée par l'IRSTEA (ex-Cemagref) et parue en mars 2012, porte davantage sur la forme que sur l'efficacité des PDM à mobiliser davantage de bois car cet indicateur est difficile à évaluer en l'absence d'état comparatif dans le temps. D'autant plus que tous les PDM n'ont pas pour objectif la production de bois (certains ont des objectifs environnementaux, de protection, d'aménagement,..).

Cette évaluation pointe une faible efficacité des PDM sur le développement de la filière mais constate la difficulté de mettre en évidence un effet sur le dynamisme économique des territoires en matière de filière bois (peu d'effet sur l'augmentation de la mobilisation ou la création de valeur ajoutée locale), Pas d'effet significatif hormis sur la desserte forestière

Le PDM ne contribue pas à la structuration locale de la filière : pas d'effet d'amélioration des liens entre les maillons de la filière. Logique individualiste des opérateurs qui domine et peu de logiques collectives entre opérateurs et 1ère transformation, voire entre 1ère et 2nd transformation. Tendence à l'exacerbation des conflits en contexte de tensions entre opérateurs économiques

Il serait important d'évaluer l'efficacité des activités des animateurs auprès des propriétaires, en surface mobilisée et en volume mobilisable dans la durée à moyen terme (10 ans). Selon le CRPF Aquitaine, en Aquitaine 1 ETP pour 50 000 ha génère 150 000 € de CA.



- 307 PDM au total, environ 100 PDM en activité chaque année à partir de 2006, une quarantaine de PDM créés par an à partir de 2005
- 1,8 Mha de forêt privée et 0,7 Mha de forêt publique, couverts au niveau national
- Principales régions concernées par les PDM : Rhône-Alpes, PACA, Auvergne, Limousin Champagne-Ardenne et Aquitaine

Il ressort également de cette évaluation un besoin d'analyse de la typologie des différentes démarches territoriales lancées en région et de leur efficacité dans la mobilisation de la biomasse.

La question des zones prioritaires de mobilisation de bois doit prendre en compte, outre la disponibilité forestière, mais aussi une certaine capacité des acteurs à se mobiliser et le retour sur investissement qui peut être attendu à moyen et long terme pour la forêt et ses usages.

L'appui à une animation forestière supplémentaire demandée dans de nombreuses régions (ex Aquitaine, Dordogne, Pays de Loire, Auvergne...) pose les défis suivants :

- Définir les cibles, à savoir des zones prioritaires et des types de propriétés : travailler préférentiellement dans les forêts > 25 ha encore sans PSG ? (cibler d'abord ceux qui possèdent le plus de surface et situés à proximité des dessertes existantes – ne pas oublier le bois bocager pour les régions de l'Ouest)
- Identifier la capacité d'engagement contractuel des propriétaires sur la mobilisation de biomasse et la possibilité que les propriétaires non gestionnaires rentrent dans le marché du bois,
- Communiquer avec une boîte à outils comprenant :
  - o Une offre de gestion possible : leur donner un projet sylvicole (par site) avec projection de débouché
  - o Une possibilité de sanction (verbalisation) : utiliser le levier fiscal (cadastre) pour communiquer et inciter à la gestion (fiscalité sur les TFNB)

## **2.2- Mobilisation du bois à travers le cadastre forestier :**

L'expérience d'Atlanbois (voir en annexe pwpt présenté par Philippe Besseau) :

Il s'agit d'une expérience en cours dans le cadre d'une charte régionale « mobilisons la forêt », dans laquelle Atlanbois va porter le cadastre numérisé. Cette charte régionale « Mobilisons la Forêt » en Pays de Loire comprend 3 volets (sortir du bois → expérience sur le cadastre ; gérer durablement ; renouveler les ressources), est un engagement collectif des professionnels de la filière forêt-bois à gérer durablement, mobiliser le bois et renouveler la forêt. L'objectif 2 de cette charte « Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource » est de mieux identifier le rôle des acteurs de terrain dans la mobilisation du bois et des propriétaires forestiers, considérant que bon nombre d'entreprises forestières sont obligées d'avoir des personnes dédiées uniquement à la prospection. Parmi les outils facilitateurs, l'accès au cadastre est nécessaire.

**Ce travail expérimental sur l'utilisation du cadastre forestier** vise à permettre la transmission « ponctuelle » du nom de propriétaires à des entreprises et exploitants forestiers. L'opération pilote menée par Atlanbois est de **jouer le rôle de facilitateur et régulateur entre les entreprises du bois et la DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques) qui détient les infos du cadastre. Des tests de demande d'informations cadastrales individuelles ont été opérés par Atlanbois pour évaluer le cadre contraint de la diffusion par la DGFIP.

Détenteur des informations personnelles :

DGFIP (Direction générale des finances publiques) : peut diffuser selon les règles indiquées dans le tableau suivant.

Les services publics (CRPF, ONF, CR, CRA, DREAL...) : ne peuvent utiliser les données que pour leur propre utilisation et ne peuvent pas diffuser.

## Les règles de diffusion des informations cadastrales :

### Notice relative aux règles de communicabilité, d'utilisation et de confidentialité des extraits de matrice cadastrale.

Pour préserver une éventuelle atteinte à la vie privée des personnes, l'article L. 107 A du Livre des Procédures Fiscales (LPF) confère un caractère ponctuel à la communication des extraits de la matrice cadastrale.

Les conditions de forme et de recevabilité de ces demandes et le caractère ponctuel de la communication sont fixés respectivement par les articles R.\* 107 A-1 et R.\* 107 A-3 du LPF.

Les règles de communicabilité édictées par ces deux articles sont les suivantes :

- 1- pour être recevable, la demande doit être formalisée par écrit au moyen du formulaire 6815 EM, ou sur « papier libre » ou par un courriel ;
- 2- pour être recevable, elle doit mentionner les noms et prénoms ou la raison sociale du demandeur, la commune de situation des immeubles, l'arrondissement pour les communes de Paris, Lyon et Marseille, ainsi que la personne ou les immeubles concernés ;
- 3- pour être recevable, la demande doit impérativement être circonscrite à une seule commune et, s'agissant des communes de Paris, Lyon et Marseille, à un arrondissement ;
- 4- pour être recevable, une même demande ne peut concerner plus d'une personne ;
- 5- pour être recevable, une même demande ne peut porter sur plus de cinq immeubles ;
- 6- pour être recevable, une même demande ne peut porter sur plus de cinq lots de copropriété ;
- 7- les demandes ne peuvent être supérieures à cinq par semaine ;
- 8- les demandes ne peuvent être supérieures à 10 par mois civil.

Les règles d'utilisation et de confidentialité qui s'appliquent à l'exploitation des extraits de la matrice cadastrale sont rappelées aux demandeurs :

- a- la réutilisation des informations cadastrales est soumise aux limites fixées par l'article 13 de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;
- b- tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- c- contrevenir à ces limites engage la responsabilité personnelle du demandeur de l'extrait de la matrice cadastrale et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal ;
- d- les obligations de sécurité et de discrétion à l'égard des données à caractère personnel imposent au demandeur de l'extrait de matrice cadastrale notamment de ne pas porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée, de s'abstenir de toute action de démarchage ou de publipostage à partir des informations de cette documentation ou d'obtenir le consentement de la personne inscrite préalablement à toute réutilisation des informations cadastrales la concernant ;
- e- dans l'hypothèse où le demandeur est un tiers, il lui est fait obligation de désigner le destinataire des documents, de l'informer des présentes règles d'utilisation et de confidentialité et de ne pas conserver les informations communiquées.

Une personne peut obtenir légalement que 120 contacts/an/organisme. Le manque de lien entre organismes peut entraîner un nombre de demandes plus important.

A partir de juin 2014<sup>1</sup>, **Atlanbois sera un intermédiaire pour faire des demandes cadastrales** auprès des impôts (accord en cours auprès du Préfet) et devrait avoir les mêmes règles de diffusion des infos que les impôts (10 parcelles/mois). La valeur ajoutée de cette démarche de l'Interprofession

<sup>1</sup> La demande d'informations cadastrales (les noms des propriétaires) a évolué et se fait actuellement au CRPF (initialement prévue aux impôts). Il s'agit d'une phase expérimentale où 5 entreprises peuvent demander les noms des propriétaires au CRPF. Ce qui montre l'implication des acteurs pour la mobilisation.

régionale réside dans la **dynamique plus rapide que les Impôts, et la production d'information plus complète sur parcelle et propriétaire** : Atlanbois se veut un facilitateur pour les démarches de prospection permettant la mobilisation de petites parcelles à moindre coût. L'idée réside dans la mise en place d'un portail cartographique de recherche de propriétaire forestier destiné aux professionnels dirigé par les détenteurs des informations (DGFIP). Un code d'accès serait attribué avec une limite de consultation des parcelles par codes de connexion. Des régulations sont possibles par adresse IP afin de limiter les multiplications de compte d'utilisation.

Parallèlement Atlanbois met en place une Charte et un comité de pilotage associé qui engage les 2 parties mais pas sur des volumes à mobiliser :

- Le propriétaire s'engage à avoir un document de gestion durable, à être PEFC ;
- L'acheteur s'engage à respecter les règles de bonne conduite PEFC

Le débat a fait sortir les points suivants :

- L'IFN/IGN dispose aussi du cadastre mais l'utilise pour lui-même. D'autres acteurs disposent également du cadastre.
- Multiplier les demandes ponctuelles demanderait trop de temps et cette solution n'est pas à la hauteur de l'enjeu de mobilisation
- Cette difficulté fait ressortir la question de la légitimité et de l'égalité d'accès aux informations cadastrales et de l'évaluation de qui en a fait quoi
- Problèmes techniques de non disponibilité de la vectorisation du cadastre et des modalités de confidentialités

**Plusieurs obstacles à l'utilisation de cadastre forestier numérisé :**

- Pb de vectorisation et référencement numérique permettant de contacter le propriétaire en conservant la confidentialité
- Pb de la législation insuffisamment précise sur l'accès au cadastre
- Pb de la difficile mise à jour du cadastre forestier et des propriétaires → besoin de lien entre animation auprès des propriétaires et acte notarial ?

Il pourrait être mis en place un groupe d'échanges sur les expériences pilotes de mobilisation des bois via la connaissance du cadastre forestier numérisé : Pays de Loire, Auvergne (PPMBA), Aquitaine, Midi-Pyrénées ?

### **2.3- La mobilisation des bois des forêts non gérées**

Il s'agit d'une proposition qui se rapproche de la procédure de mobilisation « des biens vacants et sans maître », qui figure dans le rapport Cullet, laquelle conduirait à une mise sous responsabilité de la commune des parcelles délaissées (s'inspirant de la procédure de relèvement des concessions funéraires). Cette démarche serait actuellement expérimentée dans le département de la Loire (à confirmer ?) et également en projet d'expérimentation en Auvergne par les communes forestières

Il est fait remarquer que ce type d'opération ne représente probablement pas une priorité car peu efficace au regard des coûts et temps de démarchage et recherche de propriétaires.

Par ailleurs, l'expérience d'échanges amiables tentée par le CRPF dans plusieurs départements se heurte au coût financier des actes notariés, et la prise en charge par le Conseil Général de l'acte administratif est restée un dispositif ponctuel dans le temps.

*Exemple de l'expérimentation de la commune d'Herbignac (cf. présentation en annexe)*

La commune s'approprie les parcelles vacantes ou de propriétaires inconnus et les redistribue en fonction de procédures mises en place par la commune. Peu de parcelles forestières concernées, surtout des recrus boisés. L'objectif était principalement la recherche de redistribution de foncier plutôt que l'acquisition pour elle-même. 7 ha ont cependant été conservés par la commune pour valoriser le bois, notamment en énergie pour sa chaufferie. La redistribution est la partie la plus longue et la plus délicate : pression de la part des agriculteurs, problème de valorisation des bois sur pied.

Le CRPF Aquitaine se propose de faire une contribution sur une démarche similaire en Aquitaine mise en place depuis une dizaine d'années. D'après les retours de la SAFER, sur 10 000 ha d'échanges en Aquitaine, il y a eu 15 procédures de biens vacants concernant des superficies de 1,5 à 15ha, pour un total de 70 ha environ, ce qui montre l'envergure limitée de ce qui peut être attendue (en tout cas en région Aquitaine). Le CRPF d'Aquitaine doit également dresser un bilan des actions d'animation et d'innovation réalisées par rapport à sa feuille de route BE.

## **2.4- Autres initiatives de mobilisation de biomasse supplémentaire**

### **L'application d'itinéraires sylvicoles différenciés pour mobiliser du « bois supplémentaire »**

La stratégie de mobilisation de bois supplémentaire en Aquitaine a été détaillée sur le Mémento Aquitain du Bois énergie, pilotée par le CRPF Aquitaine (voir présentation pdf). Il s'agit d'une stratégie adaptée aux 4 massifs forestiers avec 3 niveaux de mobilisation de bois supplémentaire selon les choix sylvicoles appliqués. Selon le CRPF Aquitaine, l'application d'itinéraires techniques sylvicoles différenciés pourrait permettre de satisfaire la demande actuelle et combler le déficit en bois énergie en Aquitaine.

Un approfondissement de ce travail avec l'ensemble des partenaires de la filière est prévu dans le cadre du projet MOVAPRO/BOIS+. Ce programme sur 3 ans, d'envergure stratégique pour l'ensemble de la filière, entend organiser une coopération à l'échelle des territoires aquitains, qui vise à la mise en œuvre opérationnelle pour mobiliser 3 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires à travers une organisation unique interfilière et collaborative entre acteurs :

- Localisation précise du bois supplémentaire sur le territoire et de prioriser les actions en fonction de la complexité et de la compétitivité des produits bois qu'on pourra sortir.
- Minimum 10 chantiers expérimentaux sur un échantillon représentatif des chantiers de bois « supplémentaire », choisis en concertation pour analyse.
- Mise en place d'une méthodologie certifiée de mobilisation du bois sur les 3 massifs aquitains, axée sur la mobilisation technique et économique du bois, en lien avec les besoins d'approvisionnement des industriels.
- Recommandations concertées des outils et moyens nécessaires au déploiement de la méthodologie et des outils à l'échelle régionale/ cahier des charges des outils pour les outils les plus avancés

Qu'est-ce que comprend le terme « bois supplémentaire » : il s'agit de mobiliser plus de bois des forêts existantes et accessibles (principalement pins maritimes et peupliers) à travers les rémanents (houppier et souches), à travers le tri des produits (BO, BI, BE), et en raccourcissant les rotations à 10/20/30 ans selon les essences. Il s'agit également de mobiliser les sources de bois supplémentaire

non exploitées ou difficiles d'accès (principalement feuillus sur les massifs Adour Pyrénées et Dordogne-Garonne) :

- Les forêts à gros bois
- les forêts non gérées ou en impasse sylvicole
- les forêts mal desservies
- Produire différemment en modifiant les itinéraires sylvicoles
- nouvelles essences (eucalyptus, robinier, Taeda...)
- Réduction des rotations et sylviculture semi dédiée réversible.
- Forêt mélangée (mélange d'essences) etc...

### **Programme PPMBA en Auvergne**

2 actions portées par Auvergne Promobois, dont le FCBA est partenaire (supervision) et CRPF l'animateur-pilote, concernent plus spécifiquement la massification

Le principe (pour l'une) est le suivant :

1. information centralisée d'un projet de chantier par un opérateur
2. Information du CRPF, et recherche des propriétaires voisins
3. Edition de la liste des propriétaires intéressés et transmission à l'opérateur
4. Chantier commun autour du nucléus initial et retour d'information au CRPF

Cette opération ne connaît pas de résultat significatif jusqu'à présent, mais un bilan 2014 doit être présenté prochainement. Cependant il est noté son côté novateur car elle permet de regrouper les différents acteurs de l'amont (propriétaires, ETF et exploitants, gestionnaires forestiers, animateurs), sur différentes opérations et des pas de temps différents

### **2.5- Investissement partagé en forêt**

Plusieurs propositions ont été mises sur la table visant à faciliter la sortie des bois et leur valorisation au plus près de la forêt, sécuriser les approvisionnements, aider à la constitution de stock, réduire les tensions.

#### **Création de stock tampon et réseau de places de dépôt-relais**

Dans le cadre du projet Renerfor (programme Alcotra 2007-2013), le Conseil Général de Savoie (CG73) a élaboré en 2013 une étude d'accompagnement (réalisée par Kalice/FER) visant à créer des outils de structuration de la filière bois énergie à l'échelle bi-départementale(73-74) considérant la mise en place récente de l'association PEB (Pôle Excellence Bois) qui regroupe l'ensemble des parties prenantes amont et aval de la filière bois, dont le bois énergie, à l'échelle des 2 départements de Savoie et Haute Savoie. L'une des fiches-projets retenues est de mettre en place d'un outil de création et de gestion de dépôts-relais BIBE (bois industrie-bois énergie) pour l'approvisionnement des unités industrielles et des gros réseaux de chaleur bois.

L'action consiste à constituer un **maillage de stocks tampon en BIBE mobilisable en toute saison et répartis sur les différents territoires forestiers**, afin de **garantir/sécuriser à l'année l'approvisionnement en BIBE des gros consommateurs et éviter les tensions d'hiver** et de de fin de saison de chauffe sur la matière bois combustible. La finalité de l'action est de drainer du bois des massifs forestiers, faciliter la mobilisation des bois privés et publics (et l'attractivité des propriétaires), et de favoriser la constitution de stocks mutualisés et sécurisés (règlementés) pour un développement garanti des usages industriels et énergétiques. Ce réseau de plateforme et dépôts viserait :

- La constitution et mutualisation de stocks de BIBE répartis sur les territoires au bénéfice des différents usagers (industriels, exploitants chauffage/Maîtres ouvrage de chaufferies)
- Le partage de moyens de stockage et de suivi des flux entrants et sortants
- Une meilleure valorisation des bois au propriétaire et réduction des tensions saisonnières sur les bois industrie/énergie

Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- étude de faisabilité technico-économique sur le maillage de places de dépôts-relais BIBE en forêt par territoire forestier pertinent :
  - Préciser les freins à lever pour la mobilisation des bois en forêt et à la sécurisation des approvisionnements en hiver, et élaborer des propositions d'intérêt général techniques, juridiques et opérationnelles sur l'accessibilité en forêt (foncier et desserte, cf PLU) pour aller plus vite dans les opérations d'animation et de mobilisation des bois.
  - Identifier sur la base des connaissances structurelles des gisements et des massifs forestiers (qualité des bois, usages, foncier, accessibilité, desserte, exploitabilité...), les localisations possibles des places de dépôts et leurs caractéristiques (dimensionnement, capacité, foncier, coût, aspects règlementaires,...)
  - Evaluer les différents itinéraires technico-économiques de production à partir de la spécificité des places de dépôts relais dans les massifs forestiers (en fonction des usages et de la qualité des bois)
  - Etablir un schéma global de structuration de l'offre mutualisée avec un réseau de mobilisation et stockage, articulant dépôts-relais, plateformes industrielles et plateformes territoriales
- AMO mutualisée mise à disposition des collectivités et propriétaires pour la création de ces places de dépôts : dossier technico-économique (dimensionnement, coût) et foncier
- création et financement d'une structure gestionnaire (publique-privée ?) des activités dépôts relais BIBE bois énergie (propriétaire ou gestionnaire /locataire des dépôts relais BIBE) selon 2 modes d'appropriation-gestion:
  - soit les stocks BIBE sont la propriété de la structure gestionnaire qui mutualise les apports et gère les sorties pour une optimisation des ressources/qualités
  - soit les stocks BIBE restent la propriété de l'apporteur (entreprise ou usager final)

Le maillage de places de dépôts serait complémentaire de 2 plateformes principales BIBE situées en plaine (Goncelin, Savoiepan/Frontenex) : Les places de dépôts stockeraient du bois rond ou de la plaquette forestière pour un approvisionnement en flux direct des unités industrielles et gros réseaux de chaleur. Une partie des bois ronds pourraient toutefois être dirigée vers les plateformes de plaine pour un conditionnement spécifique à certains usages industriels ou pour sécuriser/compléter les stocks de ces plateformes

A minima il devrait être envisagé la constitution d'un stock de sécurité pour toutes les plateformes de capacité supérieure à un seuil à définir (10 000 t/an ?) pouvant représenter 10% du volume annuel.

#### Financement des stocks

Aider la constitution de stocks nécessite des fonds : une mobilisation supplémentaire ne peut se faire sans une trésorerie supplémentaire. Un mécanisme de caution bancaire ou de garantie des stocks est nécessaire pour absorber cette croissance rapide : financement de l'immobilisation et régulation du prix de revente du stock.

Cette réflexion doit se faire avec les propriétaires forestiers ainsi qu'avec les clients énergéticiens

Enfin pour tendre vers l'efficacité et la mise en œuvre rapide du dispositif, il serait nécessaire de réduire les contraintes administratives pour réaliser des plateformes bois : fixer des délais maximums d'instruction, autoriser l'utilisation des terrains agricoles (PC sous condition aux entreprises forestières, lisière forêt,...), adapter les contraintes techniques et la fiscalité agricole.

### Financement des dessertes

Le financement d'investissements en forêt (reboisement, entretien et création des routes et chemins forestiers, que ce soit dans le domaine communal ou dans le domaine privé, etc.) doit être favorisé. Car aider financièrement à l'entretien des voies existantes pourrait permettre de sortir du bois coupé et qui actuellement ne sort pas des forêts. Or, il semblerait que le fonds européen FEDER soutienne la création de nouvelles dessertes forestières mais cela ne s'applique qu'en zone FEDER et surtout pas à l'entretien des routes existantes dont les communes ont la charge.

## **2.6- Fiscalité**

Deux types de leviers possibles :

- **En amont** : Modification de la fiscalité sur les biens forestiers (article de Luc Bouvarel paru dans Forêts de France) tout en maintenant l'équité actuelle : ce pourrait être le levier le plus puissant en termes de réorganisation du schéma forestier ; mais se pose deux problèmes
  - o Comment modifier tout en conservant le principe d'équité ? (aujourd'hui la fiscalité est adaptée au bénéfice que chaque propriétaire peut tirer de sa forêt)
  - o Comment effectuer un recouvrement à destination décentralisée; c'est en effet à destination des acteurs publics décentralisés (collectivités, Région) par un acteur centralisé;
- **En aval** : Fiscalité sur les entreprises de mobilisation : l'Etat souhaite que la fiscalité soit vue de manière cohérente sur la filière et sur l'ensemble des entreprises ; peu de chance de succès d'une fiscalité spécialement adaptée spécifiquement à la filière bois.

## **2.7- Appui aux entreprises forestières**

Pour la FNEDT L'aide à l'équipement et à la trésorerie des acteurs de la mobilisation en amont (subventions, crédits à taux zéro, mesures de remboursement adaptées, etc.) pour permettre à des acteurs de taille moyenne de se développer et manière pérenne avec des équipements adaptés. Cela passe par :

- Prêt trésorerie à taux 1-2 %
- Lignes de crédits à la demande à taux faible
- Faciliter l'accès aux crédits par une garantie externe
- Réserver les subventions à l'augmentation du marché de l'entreprise ou à des marchés nouveaux (prévoir les cribles)
- Prêt à l'augmentation du fonds de roulement
- Aider l'investissement des ETF, y compris les petits engins

Défiscaliser les travaux forestiers pour favoriser la mobilisation de la ressource : avance faite par l'Etat qui sera récupéré sous forme de TVA supplémentaire du fait de l'activité supplémentaire générée.

Inciter les entreprises à s'investir dans des programmes de développement d'innovations techniques pour la récolte des rémanents

## **2.8- Ingénierie financière : fonds d'investissement ou fonds de mobilisation privée**

Il est proposé de reprendre l'exemple du Fonds d'investissement pour les dessertes forestières qui fonctionne avec une avance de trésorerie remboursable sur la mobilisation des bois.

EON donne l'exemple du contrat passé avec la Société Forestière sur 20 ans. Ce contrat d'approvisionnement a des objectifs quantitatifs progressifs de 15 000 tonnes/an. Il comprend un financement de prospection et un volet d'achat de bois incluant des objectifs de certification, de mise en gestion, de tri des bois par qualité permettant d'assurer une mobilisation de bois dans des conditions techniques difficiles (capacité d'avance de trésorerie, compensation des difficultés d'exploitation permise par les volumes mobilisés). Cette initiative interpelle les autres opérateurs consommateurs de BE, notamment énergéticiens, à investir dans des démarches d'analyse prospective détaillée avec des moyens mis à disposition des acteurs :

- Le principe est de séparer le prix de la matière du prix de l'investissement à consentir pour sécuriser sa mobilisation.
- Il reste toutefois à démontrer la pertinence et l'efficacité de la stratégie d'EON à partir du résultat de son expérience sur 2 initiatives (appels à projet)

La limite de faisabilité de cette démarche tient cependant dans :

- La trésorerie des acteurs du bois énergie et leur interrogation sur l'avenir
- L'implication des acteurs de la trituration et du bois d'œuvre,

A petite échelle EON expérimente la création d'un fonds de financement porté par une structure à déterminer (pourrait être une fédération régionale de syndicat de propriétaires privés) qui serait dédié dans un premier temps à faire de l'avance de trésorerie pour la rédaction de document de gestion (PSG et PSG collectifs). Les candidats propriétaires touchent une avance de trésorerie qu'ils s'engagent à rembourser sur un laps de temps de 2 ans par exemple avec un intérêt de l'ordre de 10% (ce qui contribue à abonder le fonds).

Le remboursement se fait grâce à une partie des recettes des coupes de bois réalisées dans le cadre réglementaire du document de gestion. Une diminution du remboursement pourrait être envisagée si le propriétaire s'engage dans une certification forestière.

Le choix du financement des documents de gestion est justifié dans la mesure où sur les régions d'approvisionnement concernées le taux d'existence des PSG sur les propriétés éligibles est faible, et que la réalisation des PSG est un des facteurs favorisant la mobilisation de bois.

Ce système permet aux propriétaires de rester libres de la destination de leurs produits. L'augmentation de la mobilisation venant mécaniquement augmenter la biomasse mise en marché et plus généralement détendre le marché toutes filières confondues.

## **2-9. Perspectives et questionnements pour la suite**

La nécessité d'un Fonds stratégique Biomasse, accessible à tous les acteurs de la filière, est partagée par l'ensemble des participants, mais demande des réponses à plusieurs questions :

- Quel doit être son objectif ? à quoi doit-il servir précisément ? que recouvre le soutien à l'amont de la filière ? (créations de dessertes, aides à la mobilisation, aides aux entreprises forestières en investissement, trésorerie,...)
- D'où pourraient provenir ses fonds ?
- Quels devraient être ses limites et ses modes de fonctionnement ?

Il y a lieu de distinguer, dans les propositions d'intervention, entre l'optimisation de l'existant, le complément de financement ou le financement total, ainsi que les facteurs limitant. Il pourrait concerner l'animation, l'avance de trésorerie pour les entreprises, les investissements (desserte, place de dépôts,...).

Concernant la constitution de ce fonds de mobilisation, il a été inscrit dans la loi d'avenir de l'alimentation, l'agriculture et la forêt. Cependant le compte d'affectation spécial est à ce jour encore soumis à débat. Lors des discussions de juin concernant l'adoption de l'amendement 721 sur l'article 29 supprimant le CAS, le ministre Stéphane LE FOLL a précisé que **la création d'un CAS doit être débattue au cours de l'examen du projet de loi de finances**. Cependant, le député Jean-Yves CAULLET a défendu la création d'un **CAS autonome** ou l'insertion d'une ligne budgétaire dans le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), lors de la discussion du prochain PLF.

Par ailleurs, le ministre a ajouté que si une taxe carbone, assise sur un marché du carbone rationalisé et qui rémunère mieux la tonne de carbone que les quatre ou six euros actuels, était mise en place, il faudrait **imposer l'affectation d'une partie de son produit au fonds stratégique de la forêt et du bois** – ou au CAS – afin de renouveler une partie de la forêt française. Or cette taxe est effective et pourrait abonder ce fonds.

Mais l'abondement de celui-ci n'est à ce jour pas assuré et reste soumis à débats notamment au sein du Comité Stratégique de Filière qui a confirmé son importance dans l'axe 7a3: [Organiser le financement écologique du fonds stratégique](#)

En matière de mobilisation de la propriété forestière privée, les **4 éléments clés** d'une démarche d'animation-mobilisation auprès des propriétaires sont :

- Une animation ciblée sur une zone prioritaire
- Une communication via le cadastre forestier (mais pas seulement)
- La mise en place d'une structure de gestion pérenne qui s'autofinance (d'où l'importance de la zone cible et du projet sylvicole possible)
- L'existence d'infrastructures suffisante de desserte et place de stockage

*Nota : l'Aquitaine (CRPF) a évalué son besoin de fonds supplémentaire pour la prospection et l'animation auprès des propriétaires à 1,8 M €.*

### **3. Annexes**

1. Note de synthèse des recommandations relatives à l'amont de la filière et complémentaires au Fonds Chaleur, élaborée à partir des réponses à l'enquête Fonds Chaleur de juin 2013 auprès des membres de la COM APR.
2. Présentation de l'action Atlanbois « Mobilisons la forêt » / sortir plus de bois via le cadastre
3. Mémento du bois énergie Aquitain : vers un cahier des charges pour les producteurs de biomasse forestière primaire (H. Husson, CRPF Aquitaine)
4. Autres présentations en Commission

# Retour d'enquête de Juin 2013 sur les perspectives d'appui au développement du BE par le Fonds Chaleur

## Volet 2 : recommandations sur l'amont de la filière

### Synthèse par grand bassin

#### Grand Ouest (Normandie, Bretagne, Pays de Loire)

##### Contexte de la mobilisation

- Prix du combustible bois payé pas assez cher pour mobiliser : difficulté à mobiliser les agriculteurs pour qu'ils vendent leur bois à une structure. Prix trop faible en regard du prix de production et de mobilisation. Absence de transparence sur la formation du prix, pas de partage des gains
- La valorisation en bois plaquette à des fins énergétique reste faible et concurrencée par le paillage (plaquettes et écorces). Les petits propriétaires sont peu mobilisés et ne trouvent pas encore forcément d'intérêt économique
- La ressource bocagère est elle aussi peu valorisée. Les agriculteurs restent réticents à exploiter leurs haies en recépage, ce qui nécessite une intervention manuelle pour l'abattage.
- Difficile de connaître les besoins réels annuels en bois énergie et de mobiliser en conséquence : manque de connaissance exacte sur les quantités à faire par fournisseur
- Manque de machines dédiées : Les acteurs ne sont pas équipés de machines, il ne peuvent donc pas tous solliciter directement les propriétaires
- Difficulté de trésorerie : fonds de roulements insuffisants des entreprises
- Les petites et moyennes surfaces forestières sont peu valorisées en bois plaquettes. Il y a souvent encore peu d'intérêt économique pour le propriétaire. De même, la ressource bocagère est aujourd'hui très peu valorisée (les plaquettes bocagères sont légèrement plus couteuses et présentent un taux de fines plus élevé)
- Question du tri des produits sortis des coupes : bois qui coûte plus cher + difficulté de mobiliser les petits propriétaires
- les premières éclaircies sont mieux payés pour la trituration
- Le manque de desserte se traduit plus par un coût élevé de mobilisation que par une incapacité physique à le faire.
- Manque de plateforme
- Manque avéré pour assurer l'approvisionnement des chaufferies bois sur la saison hivernale 2013/2014 si non recours à des importations massives (hiver 2012-2013 très long et très humide, bcp de collecteurs n'ont pas pu aller en forêt chercher du bois).
- La ressource est en forêt mais celle-ci n'est pas assez exploitée à cause de la multipropriété. La mobilisation du bois énergie dépend de la mobilisation de bois de sciage mais l'activité de sciage ne suit pas la croissance du bois énergie. Les gisements de bois énergie sont basés sur des bois historiquement destinés à l'industrie du panneau qui ne peut laisser des volumes au bois énergie
- Les structures d'approvisionnements existent, elles doivent encore se perfectionner mais ce n'est pas un frein majeur. Les besoins se concentrent plus sur la collecte de bois énergie en

milieu forestier (taillis, éclaircies, cloisonnements...) où nous constatons un manque de machine dédiée pour l'abattage et le débardage de bois énergie.

La mobilisation va devenir très compliquée, de plus avec la nouvelle taxe pour les transporteurs cela va être compliqué financièrement. Il y a une montée en puissance importante du bois énergie et de moins en moins de fond mouvant.

### Contexte normand (CRPF)

- Une récolte globale Normande d'environ 75 % de l'accroissement biologique, avec des peuplements feuillus globalement bois moyen en conversion (donc récolte inférieure à l'accroissement).
- BO résineux: malgré une sylviculture dynamique sans retard d'éclaircie, les massifs résineux sur la région Normande ne sont pas suffisants pour permettre un approvisionnement correct des scieries. Une partie du bois provient de Bretagne, du Limousin, ...
- BO feuillus : situation plus contrastée selon les essences et les qualités, mais fort courant d'exportation de grume vers l'Asie, ce qui prive les scieurs régionaux d'une part de la récolte.
- Une forte consommation de bois bûche (forte densité d'habitant avec un taux de couverture forestier inférieur à la moyenne nationale), un accroissement très net du nombre de chaudières industrielles et de chaudière chauffage collectif, 2 CRE en activité, un industriel du panneau avec des besoins croissant.

### Indicateurs de tension ou de difficultés à mobiliser :

- augmentation rapide du prix de stère sur pied de la trituration et bois énergie
- risque de dépasser les 100 km entre chaufferie et gisement
- manque d'entreprises de débardage
- Augmentation des mixités de produits et de provenance : utilisation des déchets verts pour compléter
- Insuffisance d'entreprises pour le transport et logistique et la mobilisation en forêt et dans le bocage (à l'endroit où le gisement est important), sur le débardage, mais pas de problématique sur la déchiqueteuse
- N'arrive pas à s'aligner sur les prix d'achat (panneautier) → va en Bretagne et dans les Landes mais peu dans les Pays de la Loire
- Panneautier PDL diversifie de plus en plus ses fournisseurs et ses ressources pour être sûr d'avoir suffisamment de matière
- Pas d'augmentation des prix de vente, Devrait pris en compte par la formule CIBE
- Les conditions climatiques n'ont pas rendu possible l'exploitation des parcelles, mais il n'y a pas de difficulté à trouver des chantiers sous réserve de pouvoir les rentabiliser sur la vente.

### Recommandations

- Le fond devrait aider les entreprises fournisseur de bois Energie type : avances sur les stocks, aides au transport, aides pour développer les plateformes existantes afin de leur permettre de faire tourner plus de tonnage annuel sur un même site
- Se focaliser sur la mobilisation du bois bocager et forestier (petites surfaces privées). Bois bocager, forestier, élagage, alignements.

- Encourager l'équipement en matériel d'abattage, d'entretien et de valorisation du bois en commun pour les privés et collectivités afin de les inciter à mobiliser et valoriser leur ressource bois
- Aider les collectivités à se doter de matériel d'entretien et de valorisation du bois afin de faciliter la mobilisation de la ressource (débardage de bois en bordure de cours d'eau, broyage...).
- Financer l'animation nécessaire à la mobilisation du bois bocager et forestier, notamment chez les petits propriétaires. Obliger une part d'approvisionnement en bois bocager forestier local dans les projets de chaufferies (rurales) pour que cette ressource trouve un débouché rapide.
- On pourrait mobiliser plus de bois si la matière première était mieux payée. Subvention sur le prix bocager car les coûts de mobilisations sont plus élevés
- Nécessité d'avoir de la trésorerie importante pour palier le délai entre achat de bois et vente de bois pour une structure commercialisant du bois
- Importance de penser à la question de l'approvisionnement dès le début du projet et regarder systématiquement si un auto-appro ou un appro local est possible
- Soutien financier aux chaufferies de petites puissances (0,5 à 5 Mwh).
- Aides à l'extension de surfaces couvertes pour stockage. Encourager production bois énergie sur surfaces délaissées et zones humides ou terrain à faible potentiel
- aide à l'équipement de broyeurs mobiles permettant de nettoyer des parcelles de saules, bouleaux, rémanents
- aides pour l'investissement de matériel de débardage, aides aux travaux de remise en état
- en Bretagne, les taillis et divers feuillus constituent une ressource énorme non exploitée car non payée
- accepter que le bois ait une valeur. si le prix d'achat permet la rémunération du propriétaire il n'y aura aucun problème d'approvisionnement
- Dans un contexte régional où les prix d'achat de la matière feuillue sont assez élevés du fait du bois de chauffage, il faudrait permettre aux exploitants d'acheter plus cher la matière première ou mettre en place un système incitatif pour les propriétaires qui vendent du bois pour le bois énergie.
- Difficulté à mobiliser du bois en forêt normande : Problème de prix de vente du BE, de confiance dans la filière, du coût d'un reboisement (gibier),
- mettre plus de transparence dans la formation des prix, les gains de productivité et leur partage, pour permettre une rémunération acceptable
- Evaluation des grands types de chantiers régionaux avec définition des organisations optimales dans les chantiers et entre partenaires
- Ressource bois à mobiliser : bois classe B, peuplements pauvres
- échanger entre régions afin de prendre en compte les impacts d'appro des sites proches
- Limiter le développement de TCR qui enlèvent des terres agricoles à vocation de production alimentaire
- Besoins d'investissements et d'équipements : aide à l'achat de déchiqueteuse. Matériel plus petit (nacelles pour ressource bocagère). Aide à l'achat de cribleur
- Animation sur la mobilisation de la ressource (propriétaires forestiers).
- Formation à l'entretien du bocage.

- Développer une filière bois locale en imposant dans chaque projet une part de bois local (et non pas d'une plateforme locale)
- Pas d'objection à faire voyager un peu plus le bois. Utiliser le bois présent en grande quantité dans certaines régions où il n'y a pas de projets de chaufferies bois.
- Il faut une procédure pour que dès le départ dans la mise en place du plan d'exploitation soit inclus la récolte de bois énergie, pour qu'il y ait une synergie entre le bois d'œuvre et ce qui va rester sur la parcelle.
- Utilisation de bois de classe B et subventionner la mise en place de filtre spéciaux pour utiliser ce type de bois en chaufferie.
- Aider de manière équitable les grosses structures d'approvisionnement et les petites. Il faudrait aussi que les systèmes de contrôle et de surveillance soit fait de la même manière.
- Aide à la mise en place de plateforme. Aide au système de ressuyage de plaquette
- Aider tous les outils d'exploitation et de plateforme (débardage , abattage, déchetage,...)
- Se concerter sur la taxe de transport
- Ouvrir les flux entre régions en étant vigilant sur les émissions de CO2
- D'un point de vue global, il faut aider la filière en amont :
  - . 1-> défendre les mesures permettant d'augmenter l'activité de sciage,
  - . 2-> faciliter la mobilisation de bois énergie en forêt (taillis à faible valeur ajoutée) avec de nouvelles machines d'abattage/ débardage et inciter les propriétaires à exploiter leur forêt,
  - . 3-> Le recours à l'importation sera dans tous les cas indispensable. Ceci doit être réglementé et géré par les acteurs locaux afin que l'importation ne bouleverse pas le travail réalisé par l'ensemble des acteurs depuis 5-10ans
- Développer l'utilisation local du bois d'œuvre pour avoir des connexes et les rémanents
- Regroupement et sensibilisation des propriétaires forestiers.
- Aider au reboisement, création de dessertes pour sortir les bois.
- Bocage : inciter l'entretien du bocage et la replantation, développer l'agroforesterie
- Mettre en relation les exploitants et les propriétaires forestiers : travail sur un portail cartographique pour retrouver les noms des propriétaires plus facilement
- types de ressources bois à mobiliser : la ressource forestière, bocagère et classe B et d'autres biomasses comme menues pailles par exemple. Il faut également travailler sur la qualité de la plaquette afin d'obtenir un produit homogène tout le long des saisons de chauffe (pour le bon fonctionnement des chaufferies)
- besoins d'investissements et d'équipements : tous les outils d'exploitation forestière et bocagère (plutôt lié à la mobilisation de la matière plus que le déchetage) + sur les outils sur plateforme (crible, hangar...) et transport
- Animation de la filière de l'amont à l'aval et formations
- Aider les propriétaires qui ont des taillis pauvres pour leur permettre de repartir sur de bonnes bases
- L'animation pour trouver les propriétaires
- Evolution Classe B, notamment sur les chaufferies situées dans de grandes agglomérations où la ressource en déchet bois est conséquente alors que la ressource forestière est souvent lointaine

- accompagnement sur le financement des machines tous les outils d'exploitation et plateformes.

## **Massif Central (auvergne-limousin) + Centre**

### Contexte de la mobilisation

- Equipements de broyage suffisants mais insuffisance de l'infrastructure forestière (places de dépôt, dessertes...)
- Bois rond : le prix de vente ne permet pas d'acheter les bois sur pieds
- Plaquettes forestières : prix trop bas si rupture de charge
- Les plans d'appro sont trop souvent partagés entre quelques structures bien connues
- Tous les problèmes rencontrés sont liés au prix de vente
- Difficulté de mutualisation de la matière BIBE chez les professionnels : tout le monde veut de la plaquette au même moment
- Fonds roulement des entreprises insuffisant : problème récurrent pour les ETF
- Prix du combustible bois payé pas assez cher pour mobiliser
- Concurrence BE avec l'industrie panneau/papier sur une même ressource

*Limousin* : La tension actuelle est très différente selon les essences. Pour ce qui est des feuillus, la tension est faible et le marché des bois de qualité moyenne est sous l'emprise de l'industrie papetière. Pour les résineux blancs, la tension sur la ressource est forte car des grosses industries souffrent de difficultés d'approvisionnement mais les prix ne sont pas orientés à la hausse. Pour le douglas, les prix actuels sont mauvais et la tension sur la ressource n'est pas forte.

Auvergne : pas de tension sur la ressource bois en Auvergne car celle-ci est très supérieure à la consommation actuelle. Pas de conflit d'usage avec le bois-industrie

### Recommandations

- réfléchir à la matière souterraine (souche) qui motiverait les propriétaires à replanter
- stockage plus important et accessible
- revoir (repenser) le stockage en forêt sur plate-forme
- besoin d'un gros travail d'appui aux entreprises forestières sur le contenu du prix
- voir comment améliorer le produit issu des rémanents et ressources souterraines (souche)
- investir intelligemment sur de nouvelles méthodes mais coûteuses ???
- besoin d'investissement en équipement de transport
- calcul du prix à partir des fournisseurs et non à l'envers
- soutenir financièrement les ETF (besoin de trésorerie) : apporter un soutien au fonds de roulement
- soutenir le développement des infrastructures forestières
- mieux valoriser le prix d'achat du bois
- ne pas exiger systématiquement de taux minimum de plaquettes forestières (Centre)
- créer un fonds d'investissement

## Grand Est (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine)

### Contexte de la mobilisation

- politique d'opportunité sur les mixités de produits et de provenance
- Concurrence avec l'industrie panneau/papier existante mais pas exacerbée (FC) mais concurrence importante sur résineux (Bourgogne)
- Augmentation du prix de la matière/combustible bois et progressivement des gisements mobilisés : concurrence « décentrée » (Bourgogne)
- prix du combustible bois payé pas assez cher au propriétaire pour mobiliser
- Fonds de roulements insuffisants des entreprises : gros besoins bancaire, grosses difficultés
- Augmentation du nombre d'acheteurs des bois sur pied et prix démesuré ONF sur la trituration industriel : spéculation
- accès inégal à la ressource en forêt
- délai trop court de mise en place contrat d'appro sur les gros projets
- pb d'accès forêt : insuffisance de desserte en forêt privée
- besoin de référence des fournisseurs nouveaux
- absence de respect taux mini utilisation de PF, respect qualité PF. Tension industrie et énergie si respects des décisions prises
- pas de lots propres au bois énergie dans les coupes de bois

*Bourgogne (CNIFFEB)* : Sur les plateaux calcaires la production est très faible et il faut être prudent sur la repousse des taillis. Le but de sylviculture est de produire des bois de qualité et aujourd'hui les chênes de qualité secondaire se vendent très mal. Dans le Morvan, les coupes de taillis et feuillus mauvaise qualité sont de plus en plus compliquées pour des raisons environnementales.

*Lorraine (CNIFFEB)* : Le hêtre est aujourd'hui déprécié et donc les exploitations sont plutôt ralenties mais les qualités sont déclassées et donc les gisements pour les bois de faible qualité sont plus importants. Le taillis arrive à se vendre mais les prix ne sont pas repartis à la hausse. L'exploitation est essentiellement dirigée vers la trituration. Le bois de chauffage est un marché sur lequel le prix monte régulièrement de l'ordre de 5 à 10% annuel. Pour les résineux toutes les coupes se vendent et la gestion se poursuit normalement mais les prix n'atteignent pas des sommets. D'une manière générale les prix du bois sont bons mais il n'y a pas d'envolée qui traduirait une très forte pression sur la ressource. Constat sur les ventes privées : une trop forte diminution du nombre d'acheteurs de bois et donc une diminution de la concurrence. L'Etat souffre de trop de frilosité il faut laisser le marché faire. Aujourd'hui la tension n'est pas trop forte au point de craindre une pénurie de la ressource.

### Recommandations :

- besoin d'appui aux entreprises forestières, d'investissements et d'équipements (soutien économique)
- mêmes aides aux entreprises quelle que soit la région considérée
- intégrer les producteurs dans les gros projets dès le départ
- soutiens aux structures actuelles de production de BE (entreprises forestières)
- Besoin d'entente entre scieries, industriels et producteurs de BE sur les types de ressources bois à mobiliser
- intégration de l'aide chaufferie au producteur de BE
- favoriser un rayon géographique de matière

- revoir le système de mobilisation des bois en forêt publique (ONF a trop d'intérêt dans système)

## **Sud-ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées)**

### Contexte de la mobilisation

- Difficulté à mobiliser du bois en forêt (Tarn et Garonne/MP) : forêts essentiellement privées et petites parcelles
- Lot-et-Garonne (Aquitaine) : La demande sur le département est encore trop faible, une bonne part de la production de plaquette est exportée vers les départements voisins. Toutefois la situation sur le massif landais semble plus tendue (concernant le bois industriel) que sur le massif Fumélois
- Difficulté d'accessibilité en forêt
- Récolte de rémanents en anticipation sur les tensions à venir
- morcellement de la forêt, chantiers peu rentables, propriétaires injoignables parfois
- en plus du morcellement un prix d'achat faible n'incite pas à la vente mais garantit le respect du modèle économique des chaufferies installées...
- la production du sciage baisse donc la disponibilité à due proportion manque dans un marché haussier
- pression exercée sur les peuplements forestiers pour y récolter du bois de chauffage, toutes formes confondues : on voit ainsi s'exploiter en coupe rase des centaines d'hectares de taillis, sans aucun souci d'amélioration sylvicole pour anticiper la production de bois d'œuvre
- insuffisance de communication auprès des porteurs de projets, des propriétaires forestiers, du grand public, des élus pour leur expliquer les tenants et aboutissants de la mobilisation de bois énergie en forêt
- La logistique d'appro est compliquée et le BE ne supporte pas trop les logistiques lourdes et à fortiori non organisées. La fermeture de gares SNCF rend quasiment impossible le transport par le rail, au moment où s'instaure une écotaxe sur les transports. C'est un point défavorable pour le développement du BE.

### Aquitaine :

- Massif Landais :
  - ressource mobilisée : souches (11 000 ha), menu Bois, Petit Bois
  - ressource en tension : principalement Massif Landais, étude déficit 4Mt de bois 2015
  - Ralentissement des usines de transfo du bois (sciage, papier), déstockage bois tempête tempèrent tension. Déficit annoncé, il faut anticiper cette tension, Marché BE émergeant. Faible demande de gros bois/ Forte demande petit bois. Forte augmentation prix petit bois Massif Landais
- Dordogne :
  - ressource mobilisée : taillis dépérissant de châtaignier ;
  - ressource en tension : petit sciage résineux, sciures.
  - Pas de forte demande dans l'immédiat, sensible reprise sur résineux (hors bois fins), équilibre croissance/récolte pas atteint. On peut récolter 6 fois plus. Demande de bois peuplier élagué va croître, marché interne et export.

- Adour/ Pyrénées
  - ressource mobilisée : remise en état des peuplements
  - Ressource importante Chêne Hêtre (pas de tension car pas de marché)

Dordogne-Périgord : Interbois vient d'achever une étude de disponibilité sur la ressource sur le département (en partenariat avec le CRPF et l'Etat) qui montre que nous disposons du plus gros stock de bois d'Aquitaine (58Millions de tonnes). Il n'y a pas de tension aujourd'hui car nous sommes en phase de déstockage des bois stockés issus de Klaus. La tension est plus sensible sur les qualités petit sciage. Il est certain que cette tension (sur tous les bois résineux sauf la bois de qualité, il n'y a pas de tension sur le bois feuillus, l'activité est plutôt bien orientée). Pas de forte demande dans l'immédiat mais reprise sensible sur le résineux excepté les bois fins. Le seuil de récolte 500.000m3 représente 50% de la récolte d'avant 1999. L'équilibre croissance/récolte en Dordogne se situe à 3 millions de tonnes, on peut donc multiplier théoriquement la récolte par 6 avant d'atteindre l'équilibre (sous réserve des possibilités physiques de pouvoir récolter). La demande va croître plus rapidement sur le peuplier notamment en qualité bois élagués, des marchés intérieurs et à l'export se développent. L'industrie souffre énormément aujourd'hui en Dordogne et en Aquitaine amenant parfois à des fermetures d'entreprises. A ce rythme la ressource locale risque ne plus être un problème s'il n'y a plus d'industrie pour utiliser les bois. L'augmentation de la demande papetière peut faire tendre le marché et amener des hausses de prix. Le rapprochement du prix du bois de papeterie avec celui du canter risque perturber l'industrie sur ce créneau. Sur le BE la tension risque être sensible sur 10 ans dans les Landes de Gascogne. Sur la Dordogne, la tension se fait très peu sentir. Les prix bas ne contribuent pas à vendre le BE. Le maintien de tels prix ne permettra pas de sortir plus de bois dans cette qualité.

#### Recommandations :

- Encourager l'entretien de la forêt et peut-être plus chez les petits propriétaires.
- En fonction de la progression du volume de la demande, de nouvelles ressources peuvent être mobilisées. La priorité pouvant être définie selon des critères de coût d'exploitation, de volume, d'intérêt économique...
- Favoriser le développement de matériel adapté à l'exploitation du bois énergie
- Mobiliser la ressource agricole (bois bocager, bois des agriculteurs
- besoins d'investissements et d'équipements : non en matériel de déchiquetage PF, mais oui sur ressource bois bocagère sans tronçonneuse
- Soutenir les études ressource et les plans forêt (remembrement)
- Fonds d'aide type avance de trésorerie pour les entreprises, pour faire face à des chocs conjoncturel d'activité gérés au niveau régional
- Soutenir la qualité des produits, certification, au niveau régional ou de massifs : plateforme, matériels de criblage...
- développer le bois process qui tirera le BE
- rendre visible les propriétaires (cadastre)
- Structurer la gouvernance et l'encadrement au niveau des entreprises forestières ( ?)
- Hierarchie des usages
- Formation, RetD, matériels de récolte a proportion des consommations nouvelles
- Restructuration de la propriété forestière, structuration de la filière bois, création d'un fond de mobilisation de la biomasse
- Eviter la notion du conflit d'usage en fléchant les combustibles adaptés aux installations. (écorce, souche, rémanents...grosses installations plus de 10MW

- poursuivre le Plan de Développement de Massif (SIPHEM) qui est en place depuis 2012. Suite à l'animation auprès des propriétaires, les premiers chantiers devraient commencer à l'automne 2013 pour se poursuivre en 2014. Mettre en relation les propriétaires et les entrepreneurs par le biais du PDM
- exploitation et remise en valeur de parcelles forestières sous exploitées depuis des années permettant ainsi de mobiliser du bois énergie (bois buche et plaquette forestière)
- création d'outils locaux de stockage et de maîtrise de la qualité du combustible (criblage).
- soutien financier aux investissements (équipement production d'énergie et filière d'appro) et programmes d'animations locaux (assistance technique au montage de projet et PDM).
- Communication : production-diffusion du mémento aquitain du bois énergie
- Mise en œuvre des 4 points de la feuille de route « producteurs aquitains » de la biomasse forestière primaire (CRPF Aquitaine)
  - Assurer le revenu des producteurs de bois
  - Equilibrer productivité, fertilité et gestion durable
  - Veiller à l'équilibre économique des acteurs (producteurs, mobilisateurs, énergéticiens)
  - Imaginer et conforter les outils de regroupement de l'offre
- la mobilisation et l'exploitation de bois NRJ en augmentation, ne doit pas se réaliser au détriment soit du volume de la ressource sur pied, soit de la qualité de la ressource, soit de la mobilisation d'autres produits, en particulier bois d'œuvre.
- laisser faire le marché tout en poursuivant les investissements en réseaux de chaleur à courte rotation car sur ces qualités de bois, le transport coûte trop cher
- Mettre en place des techniciens de mobilisation de la ressource
- appui aux entreprises forestières, notamment scieurs (massif landais)
- besoins d'investissements et d'équipements : ETF et transport de bois. Plateforme stockage bois avec couverture,
- Appui à l'animation (CRPF et pays) Pour contractualisation des marchés avec prix corrects pour Producteurs qui anticiperont et mode regroupements pour faire face à la demande
- Il faudra que le prix payé au sylviculteur couvre ses frais et le rémunère. Ceci est un ajustement à prévoir d'urgence par rapport aux prix pratiqués ailleurs.
- Demande de dérogation pour les PL 57t 3 essieux

#### Argumentaire CRPF Aquitaine sur l'animation :

Le contexte Aquitain post-tempête met en évidence un déficit de 2 à 4 millions de tonnes de bois pour le Massif des Landes de Gascogne de 2016 à 2025. La récente étude ressource confirme cette tendance et qualifie les ressources des deux autres Massifs aquitains (Dordogne-Garonne et Adour – Pyrénées). Dans le cadre des engagements européens, l'Aquitaine est plus ambitieuse et s'est fixée un objectif de 3 x 30 % : 30% de réduction des gaz à effet serre, 30 % d'économie d'énergie et 32 % d'énergies renouvelables dont majoritairement de la biomasse. Le SRCAE et les engagements de la transition énergétique montrent l'urgence de mobiliser réellement 2 Millions de tonnes supplémentaires de bois en Aquitaine sur les 6 prochaines années soit 180 000 t de bois annuelles.

Les travaux de l'Observatoire Biomasse mis en place par la DRAAF montrent la nécessité de :

- 1 mettre au point de l'animation forestière supplémentaire
- 2 Intensifier la sylviculture et l'exploitation forestière
- 3 Accompagner les entreprises d'exploitation forestière
- 4 Optimiser les moyens de transport des bois ronds

- 5 Développer les infrastructures de fabrication des plaquettes
- 6 Augmenter les taux de recyclages des bois.

Cette demande supplémentaire est chiffrée à 1,6 millions d'euros annuels sur 6 ans (soit 9 euros /t de bois supplémentaire). Il est donc nécessaire de mettre en place dès 2014, une animation forestière supplémentaire de mobilisation des bois, en cohérence avec le PPRDF, qui vise à relancer sur des territoires précis, la valorisation locale des bois d'œuvre, d'industrie et de bois énergie (PDM ou plan développement de Massif). Le suivi de chantier et la répartition des valeurs seront à respecter selon la feuille de route mis au point par les producteurs en mai 2012.

Exemples actions envisagées sur le PDM du SIPHEM

- mise en réseau des acteurs de la filière bois locale.
- Incitation au regroupement de chantier et mise en place de chantiers vitrines
- approfondissement des connaissances de la ressource locale sur pieds en BO/BI/BE
- accompagnement des propriétaires qui ont des projets en cours.
- Prendre contact avec les propriétaires possédant moins de 4 ha (10 000 personnes).
- travail sur la qualité du combustible bois (respect du cahier des charges)
- faire connaître les aides disponibles permettant d'augmenter les surfaces de boisement sur les terres agricoles délaissées
- Enregistrer les besoins en matière de restructuration foncière ou de desserte pour améliorer la gestion et déclencher éventuellement des opérations dans ces domaines.

## **Rhône-Alpes**

### Contexte de la mobilisation

Les chiffres mettent en avant des ratios de consommation (par projet) très différents selon la typologie et la finalité des projets biomasses. Certains projets industriels génèrent parfois, des besoins beaucoup plus importants. D'après le réseau IERA, certains d'entre eux, pouvant nécessiter plusieurs centaines de milliers de tonnes, ne sont pas compatibles avec un développement progressif et local de la filière bois énergie. L'économie de cette typologie de projets pousse par ailleurs à minimiser les prix d'achats du combustible et finalement à mettre une pression excessive pour mobiliser le bois au moindre coût, avec le risque évident d'une exploitation inadaptée et d'une mauvaise rémunération des différents maillons de la chaîne. Il est donc nécessaire de s'assurer de la cohérence du projet avec la ressource réellement mobilisable en évitant la multiplication de ces projets. Les projets intermédiaires (20 000 à 50 000 tonnes) restent des projets structurants permettant de justifier les investissements en forêt. Ils sont d'autant plus pertinents lorsque leur finalité est de chauffer les bâtiments (réseau de chaleur). Il paraît important d'encourager le développement de projets de taille raisonnable ne modifiant pas subitement les conclusions d'un rapport d'approvisionnement à l'échelle d'un territoire ou d'un département. Il est également nécessaire d'accentuer le développement des petits et moyens projets en milieu rural, délaissé dans les dispositifs précédents, qui contribuent pourtant à une montée en puissance progressive de la demande (ces projets sont souvent associés à la mise en place de plateforme de production de bois à l'échelle du territoire) et en favorisant la création ou l'extension de projets de taille beaucoup plus importante sous forme de réseaux de chaleur en milieu urbain dont la finalité est de chauffer les bâtiments.

- Connexes scierie et plaquettes papetières : gisement quasi saturé dû au prix inférieur à celui de la plaquette forestière
- De plus en plus de chaufferies de grosses puissances par rapport aux années précédentes. Les chiffres mettent en avant une augmentation d'un facteur compris entre 2 et 2,5 par rapport à la consommation actuelle en Région Rhône-Alpes dans les 2 à 3 ans à venir. Cette augmentation importante dans un temps relativement court entraînera sûrement une tension sur la ressource et sur l'organisation de la filière. On constate ensuite une évolution

beaucoup plus progressive à partir de 2015 ce qui semble rassurant. Néanmoins il existe des incertitudes sur la capacité de la filière en place à répondre aux consommations prévisionnelles des trois prochaines années.

- Difficulté à mobiliser du bois en forêt : surtout par rapport à la problématique du morcellement de la forêt privée. 210 000 ha de forêt de production dont 70 % de forêt privée en Rhône-Alpes (15 % de la surface forestière de Rhône-Alpes). L'augmentation progressive de la demande de bois énergie passera par l'exploitation de nouvelles surfaces ce qui nécessitera la mise en place de moyens importants pour traiter la problématique du morcellement de la forêt privée
- Certains fournisseurs font part de leur difficulté de financement sur le matériel pour augmenter leur capacité de production et d'une filière qui souhaite se développer mais qui semble avoir encore besoin de soutien (transport, stockage,...)
- Difficulté de connaître à l'avance les volumes pour la saison de chauffe suivante. On est souvent prévenu à la dernière minute; ce qui pose des problèmes pour constituer un stock de bois sec
- Difficultés des fournisseurs de BE d'assurer une bonne qualité de la plaquette forestière (humidité notamment) lors des périodes de chauffage
- Difficultés de s'approvisionner en plaquettes avec différents modes de livraison (soufflage, bennage, grappin...)
- Parmi les indicateurs de tension sur le combustible bois : Forte humidité du combustible au cours de la saison, Augmentation des prix, Augmentation des distances

#### Recommandations :

- Au-delà des actions existantes (groupement de sylviculteurs, Association Syndicale Libre de gestion forestière,...) il est important de réfléchir parallèlement au développement des outils et des moyens pour la mobilisation des propriétaires forestiers privés détenteurs d'une forêt souvent mal exploitée, ce qui est lié notamment au manque de connaissance et au manque d'outils de moyens.
- il est important d'anticiper et donc d'investir dans les places de dépôt et de tri des bois, et inciter et organiser le renouvellement après coupes.
- la création de structure de regroupement des fournisseurs pour pallier l'insuffisance d'entreprises en capacité de mobiliser les volumes nécessaires
- favoriser l'implantation des projets sur des secteurs où la ressource bois est suffisante localement
- inciter les propriétaires forestiers à faire une sylviculture énergétique (donc favoriser les coupes de petits bois 100% BE)
- Partager les dividendes sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- favoriser l'implantation de plateforme et hangar de stockage dans les zones accessibles (ZI, ZA...) même si cela ne crée pas beaucoup d'emplois sur le site
- adapter les plan d'appro au territoire (ex : éviter de promouvoir les TTCR là où la surface forestière est >50%)
- Assouplir les règles d'attribution en fonction des certifications des fournisseurs de BE (pas de certifié dans la Loire par exemple)

## Sud-Est Méditerranée (PACA, Languedoc-Roussillon)

### Contexte de la mobilisation

- Coûts de mobilisation élevés en forêt
- Manque de dessertes pour mobiliser le bois. Insuffisance de desserte,
- Difficulté à mobiliser du bois en forêt : comme il n'y a pas de desserte → difficulté de vente et de mise à disposition car non accessible
- Dans le 66 : Prix du marché aux alentours de 30-33€/kWh pour de la plaquette forestière. Ce prix est cependant correct pour de petites installations communales, collèges... qui sont la majorité des installations.
- prix du combustible bois payé pas assez cher pour mobiliser : pour mieux rémunérer les différents maillons (notamment les propriétaires), le prix du bois devrait augmenter un peu.
- Marchés pas assez importants pour investir dans des outils tels que les hangars de stockage.
- Dans le 66 : Pas de pb de ressource mais sur les coûts de mobilisation du bois (liés à la topographie et aux dessertes manquantes par endroits) qui ne permettent pas à de gros projets de s'approvisionner en local car leur coût d'achat est trop bas. Au niveau des hangars, la géographie du département a poussé à une organisation par petites unités de stockage qui sont bien souvent communales pour un auto-alimentation. Nous observons depuis plusieurs années une carence sur une zone du département, qui est en train de se combler grâce notamment à ce projet BCIAT qui permet l'investissement des fournisseurs.
- Blocage administratif pour les accès (accès limités à 15 tonnes). On développe sans penser aux utilisateurs, à l'avenir, au territoire.
- Conditions d'exploitation compliquées, éloignements des villes et villages, dessertes non entretenues et fermées à 15 tonnes, peu de places de dépôt. Accès aux places de dépôts impossibles en grumier (tonnage limité). Les documents d'urbanisme peuvent également bloquer le développement de structures pour le stockage ou la production de bois énergie. Obligé d'aller plus loin et donc de compliquer les logiques d'approvisionnement.

### Recommandations :

- Dans le 66 : encore quelques besoins pour le stockage du combustible. Une installation de capacité élevée sur la Plaine de Roussillon permettant de garantir un approvisionnement local de qualité (sec) quelque soit les intempéries.
- Des besoins sur les dessertes
- Faire comprendre aux propriétaires ou gestionnaires qu'il faut entretenir les dessertes. Il n'est pas nécessaire de donner des subventions. Il faudrait que les propriétaires comprennent que lorsqu'ils réaliseront des dessertes pour accéder à leur forêt, leur bois prendra de la valeur. Avant cela, le bois n'aurait pas de valeur ou très peu. Il faudrait qu'ils prévoient tous les ans un entretien des pistes et ne pas attendre qu'elles se dégradent complètement et que ça coûte très cher.
- Intégrer la gestion des dessertes dans les plans de gestion des peuplements.
- il serait intéressant que le matériel de type broyeur pour palettes usagées soit subventionné car cet achat permettrait ainsi de valoriser de la ressource actuellement enfouie... A voir avec l'évolution de la réglementation (SSD)
- voir propositions/recommandations de la Commission Biomasse PACA (groupes de travail Approvisionnement – piloté par le Syndicat des Propriétaires sylviculteurs du Var) sur les

thèmes de la communication, de la pédagogie (auprès des propriétaires forestiers, des élus, des exploitants et professionnels du BE, du grand public) et de la Rémunération de la ressource (dans le cadre des projets CRE)

- nouveau « business model » adapté ou un mode de fonctionnement différent où la relation contractuelle et financière serait directe entre le client final et chaque propriétaire afin d'apporter une garantie de provenance du bois (connaissance du gisement, traçabilité, certitude de forêt gérée durablement, transparence des prix). Les exploitants forestiers interviendraient à plusieurs titres (prospection, maîtrise d'œuvre et gestion de la sous-traitance, ETF, transporteur...) et seraient rémunérés par le client final (CRE) en fonction de chacun de ces rôles suivant des grilles et des unités à définir
- mettre sur pied des « listes de prix » correspondant aux différentes opérations, modulables en fonction des difficultés inhérentes à chaque chantier. La nomenclature de ces listes serait standard et publique. En revanche les tarifs unitaires pourraient soit être négociés au cas par cas, soit, de préférence, pouvoir être déterminés en appliquant un coefficient multiplicateur par grande catégorie avec une formule de révision de prix dépendant des indices d'évolution des conditions économiques
- mettre en place un « contrat type » à tiroirs, s'appuyant sur la nomenclature des opérations et la liste de prix standard de la filière bois-énergie (provençale)

## **Nord-Pas-de-Calais - Picardie**

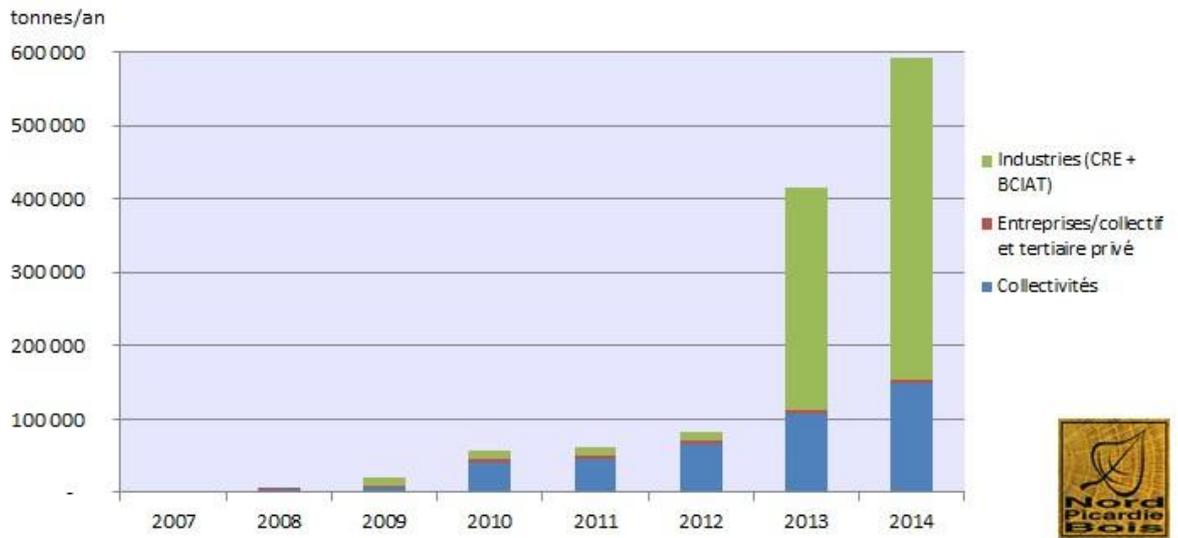
### Indicateurs :

- Augmentation du prix du bois sur pied
- Inquiétude grandissante des professionnels de la filière (propriétaires et exploitants forestiers, papetier...) sur la montée en puissance du bois-énergie
- Concurrence entre les usages énergétiques et bois d'industrie voire bois d'œuvre :
  - Les acheteurs de bois d'industrie (papèterie de Corbehem, Spano Unilin en Belgique) commencent à ressentir les effets de la demande importante des projets CRE
  - Lors d'une coupe de peupliers, si un broyeur est prévu pour broyer les branchages et laisser un terrain propre, la qualité bois de papèterie passe aussi bien souvent dans le broyeur, pour rentabiliser le fonctionnement et déplacement du broyeur
  - Compte tenu du marché, un fabricant de bois de chauffage est en mesure d'acheter des surbilles de hêtre plus chères que ne peut se le permettre un scieur.
  - *Info recueillie ne concernant pas les régions Picardie-NPDC : un scieur de résineux petits diamètres (12 cm) se voit maintenant concurrencer l'achat de sa matière première par les fabricants de pellets*

### Raisons :

- les projets CRE et BCIAT vont faire exploser la demande de manière beaucoup trop rapide (2 ans). En Picardie : projets des collectivités = 150 000 t/an prévues en 2014, 2 projets CRE (2013 et 2014) = 360 000 t/an, BCIAT : 2 projets (2012 et 2013) = 75 000 t/an.

### Evolution de la consommation de bois dans les chaufferies en Picardie (avec industrie)



- peu d'activité de sciage donc peu de produits connexes (valorisés pour la plupart vers le panneau en Belgique)
- du fait de la réglementation attendue sur les « bois en fin de vie », les plans d'appro des projets de chaufferies se montent déjà essentiellement avec des plaquettes forestières (diminution de la mixité, augmentation des coûts)
- le Nord Pas de Calais et la Picardie (surtout la Somme) sont 2 régions peu forestières
- surface de peupleraies assez importantes, mais le marché de la grume de peuplier est très déprimé donc moins de houppiers pour le BIBE
- plaquettes forestières :
  - o mobilisation maximale en forêt publique d'après l'ONF,
  - o pas assez de mobilisation de plaquettes en forêt privée (75% de la forêt) car :
    - obstacles techniques : très fort morcellement de la propriété privée, manque de sensibilisation des propriétaires, manque de dessertes en forêt, places de dépôt...
    - obstacles économiques : les prix de combustibles attendus en chaufferie sont beaucoup trop bas par rapport aux coûts réels de production de plaquettes forestières (notamment les prix proposés par les filiales des exploitants de chauffage). Du coup seule la biomasse la moins chère à produire (houppiers de peuplier) peut partir en bois décheté et les producteurs locaux de plaquettes (forestières/bocagères) ne peuvent pas approvisionner les projets de leur territoire car leur prix est supérieur à ce qui est attendu par les exploitants de chauffage. Par ailleurs, il y a une très forte concurrence du bois bûche (demande en hausse constante), notamment dans le Nord Pas de Calais, qui se vend à des prix très élevés et mobilise une grande partie de la biomasse disponible.
    - contrairement à ce qui était attendu, les volumes de bois qui partaient en papèterie (Venizel – 02, MReal – 27) ne se sont pas retrouvés sur le marché en totalité après l'arrêt des achats de bois de ces structures (raisons non définies précisément)

### Recommandations

- priorité : mise en place d'un observatoire national décliné par régions de la ressource bois-énergie pour mieux estimer le potentiel mobilisable à court, moyen et long terme sur chaque région et les conditions permettant sa mobilisation

- fixer des plafonds de nb de projets (conso maximale de bois) par région en lien avec le potentiel identifié à court terme
- arrêter les appels d'offres CRE, trop déstructurants
- limiter très fortement les projets gros consommateurs (principalement dans l'industrie), au moins le temps que la filière d'approvisionnement se développe et soit capable de répondre à la demande
- privilégier plutôt le développement des projets des collectivités à l'échelle locale (petite et moyenne puissance)
- vérifier au moment de l'attribution des subventions que les prix des combustibles bois sont suffisamment élevés pour permettre d'aller chercher des ressources plus coûteuses à mobiliser (plaquettes forestières)
- accentuer la communication vers les propriétaires forestiers privés pour les inciter à mieux exploiter leurs forêts (en ciblant d'abord ceux qui possèdent le plus de surface et situés à proximité des dessertes existantes)
- mettre en place des outils d'accompagnement financier pour dynamiser la mobilisation de bois en forêt privée : aides à la création d'infrastructures (dessertes, places de dépôt...), aides à la replantation...

# Charte « Mobilisons la forêt »

**Un engagement collectif des professionnels  
de la filière forêt/bois pour gérer  
durablement, mobiliser et renouveler la  
forêt des Pays de la Loire.**



Mise en place d'outils et d'une relation entre les acteurs de la forêt pour répondre aux 3 objectifs majeurs de la forêt des Pays de la Loire.

**Atlanbois**  
le bois à sa source



## D'où vient la charte « Mobilisons la forêt » ?

Suite au **rapport de présentation du PPRDF** (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier) et à la **CRFPF** (Commission Régionale Forêt et Produits Forestiers) du 27/03/2013, il est apparu la nécessité de rassembler et de mettre en mouvement les acteurs de la filière autour de 3 objectifs :

- 1) Généraliser la certification des forêts adossée aux documents de gestion durable.
- 2) Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource.
- 3) Dynamiser le renouvellement de la forêt.





## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource

### - Rappel des enjeux en Pays de la Loire:

- Des besoins en bois de plus en plus importants (tous types de bois : BO, BI, BE) afin de répondre à aux objectifs du grenelle de l'environnement
  - Réduire nos consommations énergétiques avec des bâtiments plus performants.
  - Augmenter l'utilisation du bois dans la construction
  - Développer les énergies renouvelables
- Un potentiel forestier mal utilisé : une forêt vieillissante et sous exploitée :
  - Production forestière estimée (source IFN) : 2.3 Mm3/an
  - Exploitation forestière (source Agreste) : 800 000m3/an



**Comment réduire cet écart qui permettrait d'optimiser nos ressources et ainsi répondre aux enjeux ?**



## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource

### - Identification des acteurs de terrain et leur rôle dans la mobilisation du bois et des propriétaires forestiers :

- **Techniciens forestiers CRPF** : aide à la gestion de propriétés sous document de gestion durable principalement et aide la mobilisation pour trouver des entreprises d'exploitation : 5 agents permanents et 2 liés aux PDM (Plan de développement de Massif) en Pays de la Loire (déjà l'accès au cadastre).
- **Experts forestiers et gestionnaires** gèrent des propriétés et mobilisent leur bois : 17 professionnels recensés qui font déjà le travail de mobilisation sur leur propriété en gérance.
- **Exploitants forestiers** achètent les bois à tout type de propriétaires (connus ou non). Un besoin important de retrouver les propriétaires pour garantir leur contrat ou l'approvisionnement de leur structure : 30 entreprises avec 125 emplois.

## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource



### Fonctionnement :

Mise en place d'un **outil cartographique partagé** destiné à l'ensemble des acteurs de la forêt signataires de la charte :

- Permet de retrouver plus facilement un propriétaire pour acheter les bois, faciliter leur sortie.... (demande ponctuelle de noms de propriétaires via Atlanbois)
- Permet un suivi des parcelles mobilisées dans le cadre de la charte
- Permet un suivi des renouvellements
- ...



## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource

- **Pourquoi faciliter l'accès\* au cadastre est nécessaire?**
  - La cadastre constitue la seule liste des propriétaires forestiers (toutes surfaces de propriété confondues).
  - Permet de retrouver des propriétaires possédant des bois non exploités et n'ayant pas forcément conscience de la nécessité de la gestion de leur forêt et que leurs bois ont une valeur liée à une demande de plus en plus importante.
  - Il faut faciliter l'accès à tous les acteurs de terrain et surtout aux exploitants. Ces derniers représentent le plus grand nombre de personnes et parce ce que ce sont eux qui ont les besoins de bois.

\*La diffusion de données personnelles est réglementée : il s'agit de simplifier l'accès tout en respectant ces règles.

# Les modalités d'obtention et d'utilisation des données de la matrice cadastrale

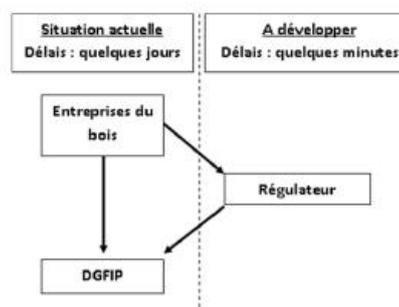
- Suite à l'autorisation Unique n° AU-001 : Délibération n° 2012-087 du 29 mars 2012: simplification d'utilisation des données cadastrales
- CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)
  - Déclaration simplifiée
    - 1ère étape : vous recevez un accusé de réception par message électronique dans la journée (avec en PJ votre formulaire complété au format PDF) ;
    - 2ème étape : vous devez recevoir un courrier de la CNIL qui vous donne le feu vert, dans un délai variable - 1 semaine maximum pour une déclaration normale 2 mois pour une demande d'autorisation ou demande d'avis
    - 3ème étape : vous pouvez ensuite mettre en œuvre votre traitement.
- Service des impôts : acte d'engagement
  - Informations demandées :
    - Le nom du demandeur, l'utilisateur et celui qui traite les données
    - Précision des obligations de discrétion et de sécurité
    - Précision des obligations d'information
  - Pièces à fournir :
    - Accusé de réception de la CNIL
    - Avis favorable de la CNIL



## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource

### Fonctionnement actuel et perspectives :

- **DGFIP** (Direction générale des finances publiques) : **peut diffuser** selon les règles très précises : d'un cadre ponctuel : 5 demandes par semaine et 10 par mois
- **Les services publics** (CRPF, ONF, CR, CRA, DREAL...) peuvent utiliser les données que pour leur propre utilisation et **ne peuvent pas diffuser**.





- **Les perspectives**

## Objectif 2 : Sortir plus de bois de la forêt en facilitant l'accès à la ressource

### A court terme :

Réalisation d'un **outil de cartographie** pour retrouver plus facilement les informations (commune, section, parcelle)

### Objectifs :

- Retrouver les informations cadastrales plus simplement que sur Géoportail et Cadastre.gov
- Permettre des services techniques simples lié à cet outil comme un publipostage vers le service des impôts concernés

### A long terme :

Avoir la compétence de régulation et de suivi des informations : lettre au préfet signée par l'ensemble des acteurs de la filière

## Les différents types d'utilisation

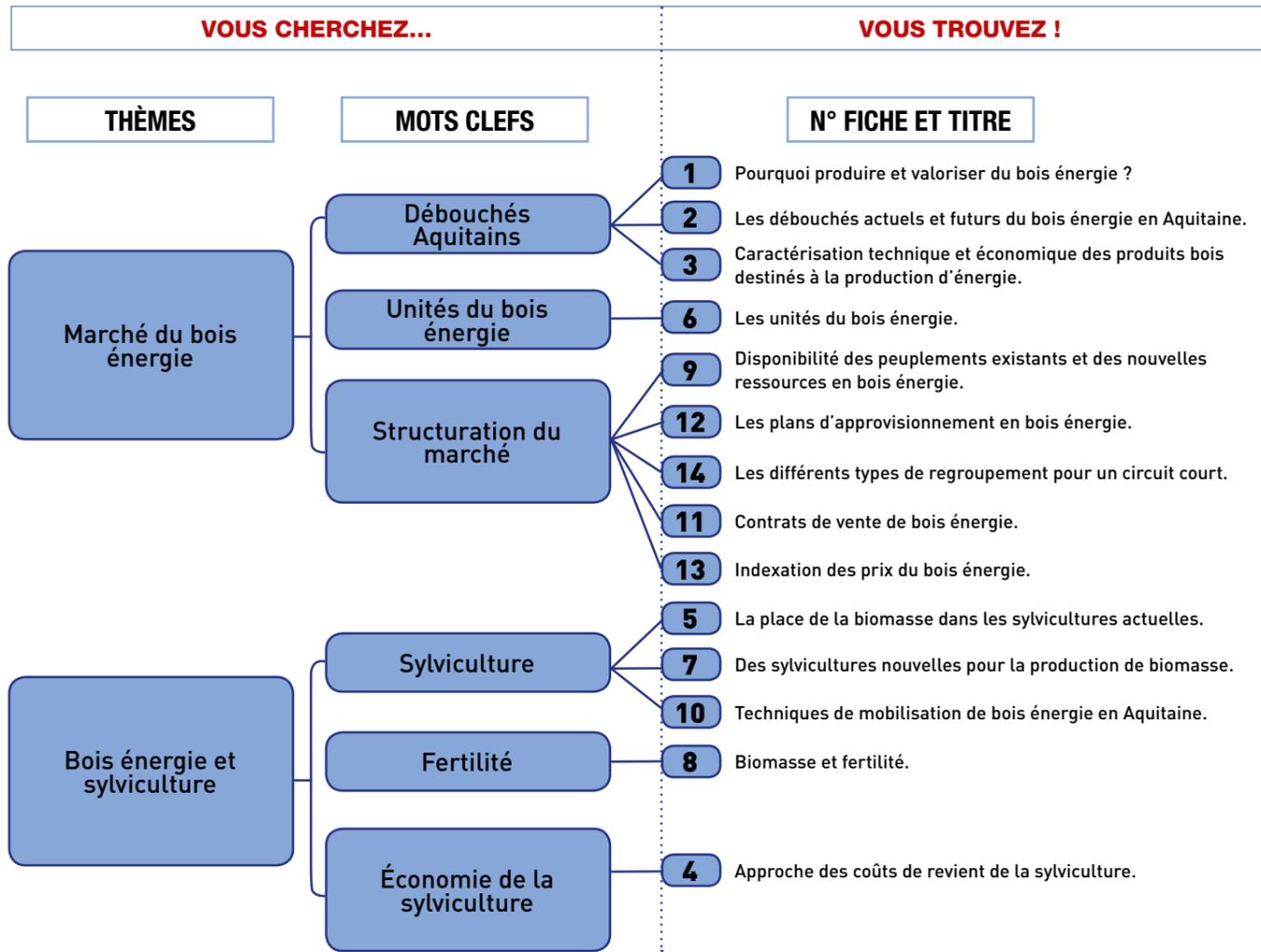
	Utilisation	Limites
Atlanbois	- Indiquer les coordonnées des propriétaires - Suivi des parcelles concernées par la charte	- Ne jamais fournir la liste intégrale des parcelles du propriétaire - Indiquer seulement le nom et l'adresse du ou des propriétaires forestiers d'une parcelle demandée
CRPF, DRAAF, Région	- Suivi de la charte (parcelles engagées...)	
Exploitants forestiers Propriétaires forestiers	- Retrouver le numéro cadastral des parcelles pour faire la demande de nom de propriétaires forestiers - Visionner les parcelles engagées dans la charte	
Experts , coopératives et GFP	- Visionner les parcelles engagées dans la charte	



## RECHERCHER VOTRE FICHE TECHNIQUE SUR LA VALORISATION EN BOIS ÉNERGIE :

Pour guider le sylviculteur, le CRPF d'Aquitaine met à disposition 14 fiches de synthèse, fruit de la réflexion des acteurs locaux de la filière. Ces synthèses sont disponibles sur le site [www.crpf-aquitaine.fr/Documentation](http://www.crpf-aquitaine.fr/Documentation) ainsi que des fiches techniques sur les mêmes sujets qui donnent la parole aux acteurs.

Afin d'appréhender ce nouveau marché qui s'intègre dans la filière bois Aquitaine, nous vous proposons une clef d'entrée qui permet d'accéder à l'information que vous cherchez.



Réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et les partenaires : Alliance Forêts Bois (AFB), Association Régionale des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), Office National des Forêts (ONF), Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR), Union des Syndicats des Sylviculteurs d'Aquitaine (USSA).

Avec l'aide de Forêt Logistique Conseil et les sylviculteurs de la commission économique du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest et du CRPF d'Aquitaine.

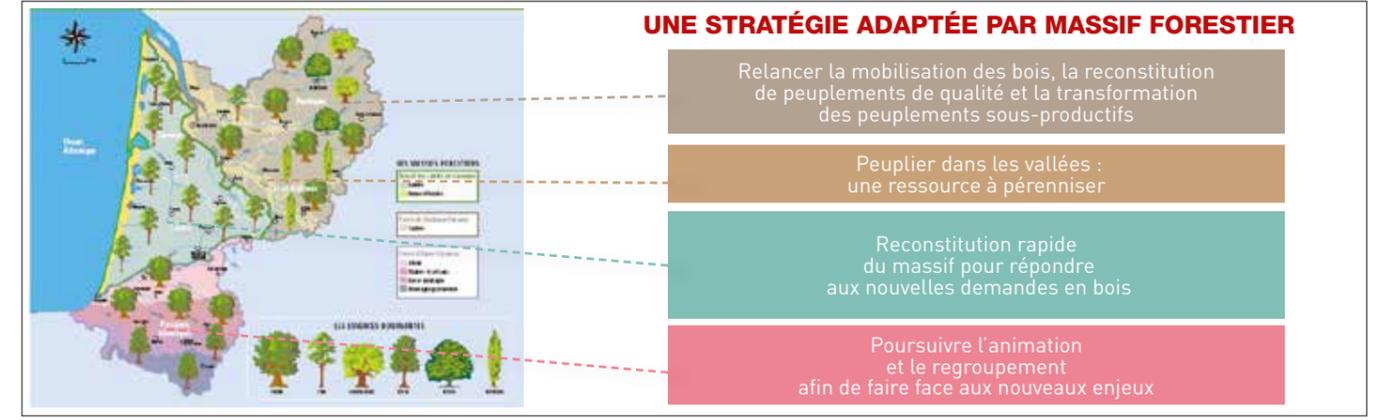


**CONTACT :**  
Henri HUSSON  
CRPF Aquitaine  
(06 71 01 83 89)



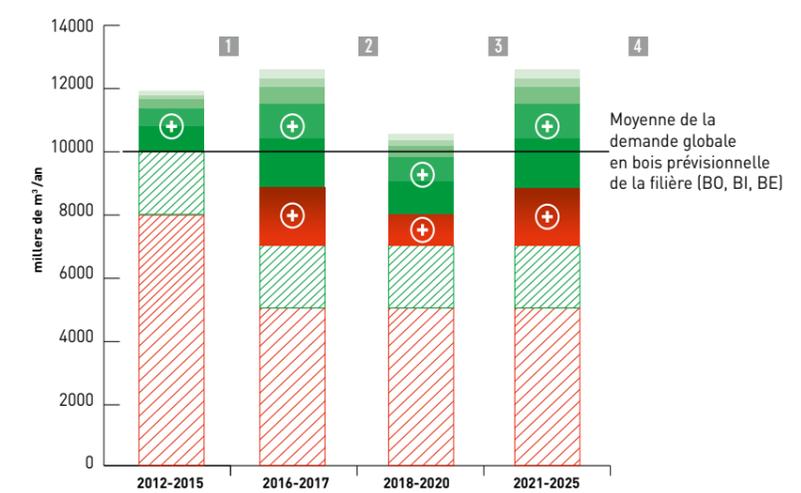
## FACE À LA MONTÉE DE LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE BOIS : UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER VOS PROJETS FORESTIERS

Suite aux tempêtes de 1999 (Martin) et de 2009 (Klaus), l'étude ressource Aquitaine\* annonce dès 2016 un déséquilibre de l'offre et de la demande dans le Massif des Landes de Gascogne sur certaines classes d'âge. Par ailleurs, nous constatons l'émergence du nouveau marché de bois énergie. Il est donc nécessaire de mobiliser du bois supplémentaire à des conditions économiques satisfaisantes pour le sylviculteur, dans un souci d'amélioration forestière et de gestion durable des forêts. La demande annuelle régionale de bois énergie est estimée à 1 700 000 m<sup>3</sup> d'ici 2020, et la demande globale en bois se situe au environ de 10 000 000 m<sup>3</sup>



### ESTIMATION DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE BOIS MOBILISABLES TOUTES DESTINATIONS CONFONDUES (BOIS D'ŒUVRE, BOIS INDUSTRIE ET BOIS ÉNERGIE) EN PLUS DES COUPES HABITUELLES ET PRÉVISIBLES

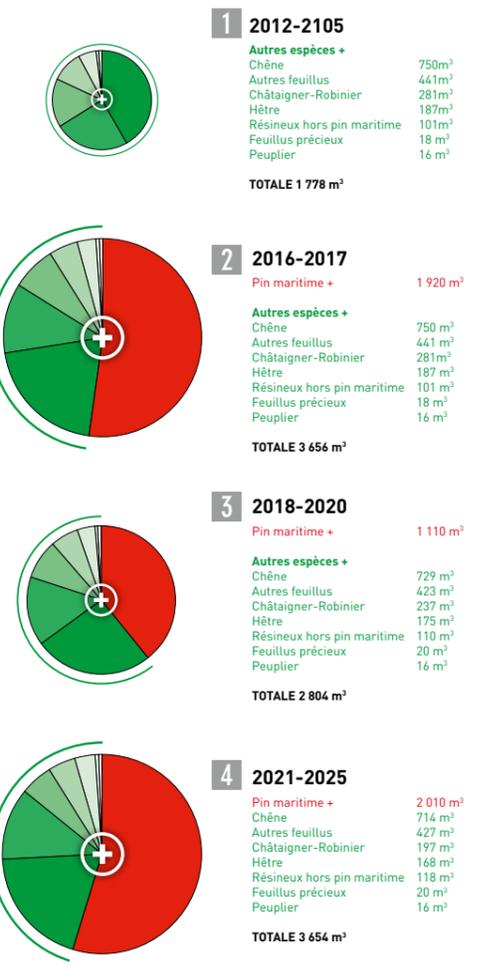
Le graphique ci dessous présente la nécessité de récolter du bois supplémentaire dès 2016 pour répondre à la demande des très nombreux intervenants la filière Bois (BO BI BE). Des itinéraires techniques seront proposés aux sylviculteurs en fonction des demandes de bois.



Coupes de bois habituelles et prévisibles  
Bois supplémentaires mobilisables avec aménagements complémentaires (cf pages 2 et 3)

\*Source : Disponibilité en bois en Aquitaine de 2012 à 2025  
CRPF Aquitaine, IGN, INRA, FCBA, Juillet 2013

### Volume de bois supplémentaire à mobiliser en milliers de m<sup>3</sup>



# MOBILISER, VALORISER MIEUX PRODUIRE PLUS EN AQUITAINE ?

## QUELS MODÈLES SYLVICOLES CHOISIR, POUR QUELS DÉBOUCHÉS ?

La diversification des débouchés et l'aménagement complémentaire de la gestion forestière doivent être étudiées sur l'ensemble de la propriété, puis à l'échelle parcellaire.

### AU NIVEAU DE LA PROPRIÉTÉ, DES OPPORTUNITÉS POUR :

- Répondre à la demande et développer les débouchés (complémentarité Bois d'Œuvre, Bois d'Industrie, Bois Energie : B.O., B.I., B.E.)
- Equilibrer les classes d'âge pour effacer les conséquences des tempêtes et autres risques forestiers (Incendie, grêle, neige, phytosanitaire)
- Dégager des revenus réguliers (coupe «de trésorerie» dès 20 ans pour le pin maritime)
- Donner la possibilité de mobiliser une récolte supplémentaire de bois dans un contexte de gestion durable (par exemple la surveillance de la fertilité des sols), en conservant une certaine réversibilité et dans une recherche de limite des risques.

### AU NIVEAU DU PARCELLAIRE, 3 SITUATIONS SE PRÉSENTENT POUR MOBILISER PLUS DE BOIS :



## MASSIF ADOUR PYRÉNÉES DES FORÊTS DIVERSIFIÉES À FORTES POTENTIALITÉS

Développer l'effort de mobilisation dans un massif largement sous-exploité et aux peuplements feuillus vieillissants (chênes, hêtre, châtaignier, feuillus et résineux divers), dans un contexte de gestion durable et de forêt cultivée. Pour cela, poursuivre l'animation de massif qui permettra également de répondre aux nouvelles demandes en bois.



Disponibilité totale annuelle  
1 101 000 m<sup>3</sup>

Récolte habituelle prévisible annuelle  
250 000 m<sup>3</sup>

# MOBILISER, VALORISER MIEUX PRODUIRE PLUS EN AQUITAINE ?

## MASSIF DORDOGNE GARONNE

### DES FORÊTS PRODUCTIVES ET DES MOBILISATEURS TRÈS MOTIVÉS

Relancer la mobilisation des bois, la reconstitution de peuplements de qualité et la transformation des peuplements sous-productifs. Le bois bûche reste le principal débouché dans le massif pour les peuplements à base de chêne (350 000 st/an) et, dans une moindre mesure, pour les peuplements de châtaigniers dépérissants qui sont de plus en plus valorisés en plaquettes forestières (Pouvoir calorifique élevé en raison d'un faible taux d'humidité).

Disponibilité totale annuelle  
1 234 000 m<sup>3</sup>

Récolte habituelle prévisible annuelle  
500 000 m<sup>3</sup>



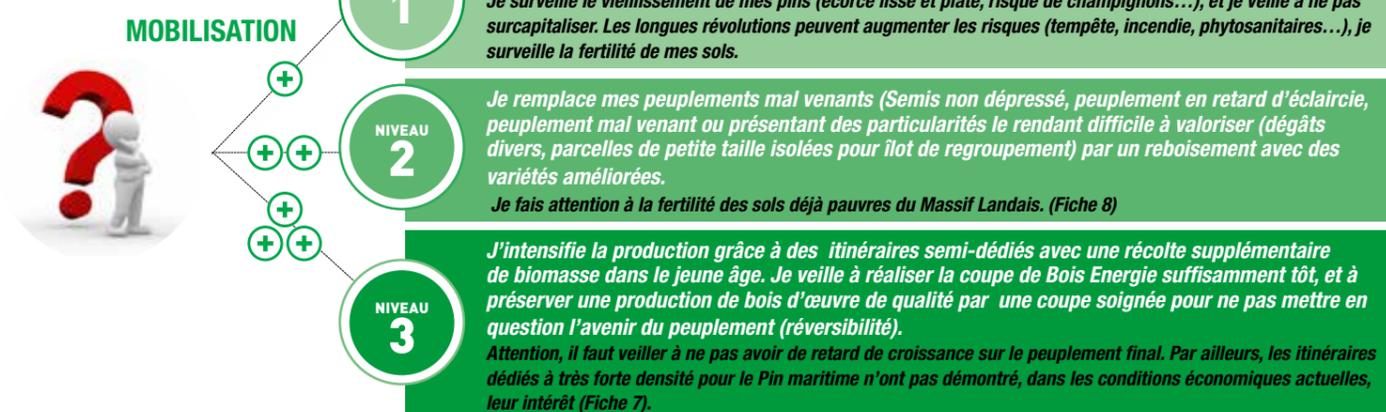
## MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE

### LA PLUS GRANDE FORÊT CULTIVÉE D'EUROPE

Reconstituer rapidement le massif en intégrant les différents risques, en recherchant des revenus réguliers et en tenant compte des nouvelles demandes en bois.

Disponibilité totale annuelle  
6 516 000 m<sup>3</sup>

Récolte habituelle prévisible annuelle  
8 200 000 m<sup>3</sup>

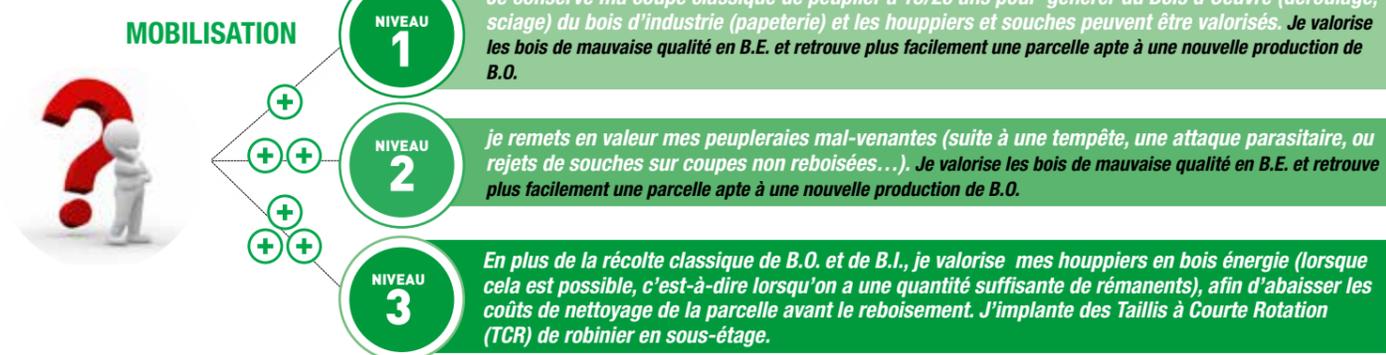


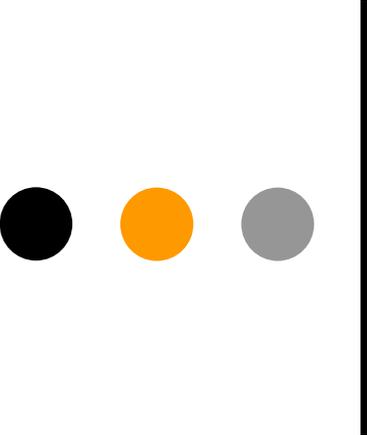
## VALLÉES POPULICOLES - DES FORÊTS À PÉRÉNNISER

Conserver la ressource dans les vallées.

Disponibilité BO annuelle  
200 000 m<sup>3</sup>

Récolte BO habituelle prévisible annuelle  
160 000 m<sup>3</sup>





# **Commission Approvisionnement et biocombustibles**

## **Recommandations relatives à l'amont de la filière et complémentaires au Fonds Chaleur**

-----

**Etat d'avancement**

**20 décembre 2013**



## Rappel de la démarche



- Enquête « Fonds Chaleur » en juin 2013
- Elaboration d'une note spécifique Fonds Chaleur pour l'ADEME en août 2013
- Note de compilation des propositions sur la biomasse
- Réunion d'un groupe de travail spécifique sur « fonds biomasse » le 15/10/2013



# ● ● ● | Les principaux axes de propositions

- Communication / animation vers les propriétaires forestiers pour la mobilisation de biomasse (y c. études/plan de gestion et modes d'incitation-fiscalité)
- Aide à l'équipement et aux infrastructures (exploitation, déchiquetage, desserte, place de dépôts, stockage, plateformes)
- Soutien aux entreprises forestières (fonds de roulement-trésorerie, investissement équipement)
- Soutien aux schémas sylvicoles productifs et renouvelables, et à la mobilisation des différents compartiments et catégories de bois (notion de co-investissement)



# Les sujets abordés en GT du 15/10/2013



- Fonds biomasse
  - Quel doit être son objectif ? à quoi doit-il servir précisément ? que recouvre le soutien à l'amont de la filière ?
  - D'où pourraient provenir ses fonds ?
  - Quels devraient être ses limites et ses modes de fonctionnement ?
  
- Animation auprès des propriétaires forestiers pour la mobilisation du bois (→ CRPF: évaluation des PDM?)
  - Animation ciblée sur zone prioritaire
  - Communication via le cadastre forestier (mais pas seulement)
  - Mise en place d'une structure de gestion pérenne qui s'autofinance (zone cible et projet sylvicole possible)
  
- Fonds de mobilisation abondé par les consommateurs privés (ex: EON)
  - Principe: séparer le prix de la matière du prix de l'investissement à consentir pour sécuriser sa mobilisation
  - Financement de prospection + achat des bois avec objectifs de certification, mise en gestion, tri des bois par qualité (capacité d'avance de trésorerie, compensation des difficultés d'exploitation ).

● ● ● | **Thématiques et contributions**

- **Cadastre forestier : P. Besseau (Atlanbois), R. Grovel (FER)**
- **Fiscalité : L. Guinard (FCBA)**
- **Modalités animation propriétaires forestiers : H. Husson (CRPF Aquitaine)**
- **Ingénierie financière (Fonds) : PJ Moundy (EON)**
- **Animation entreprises forestières : FNEDT ?**

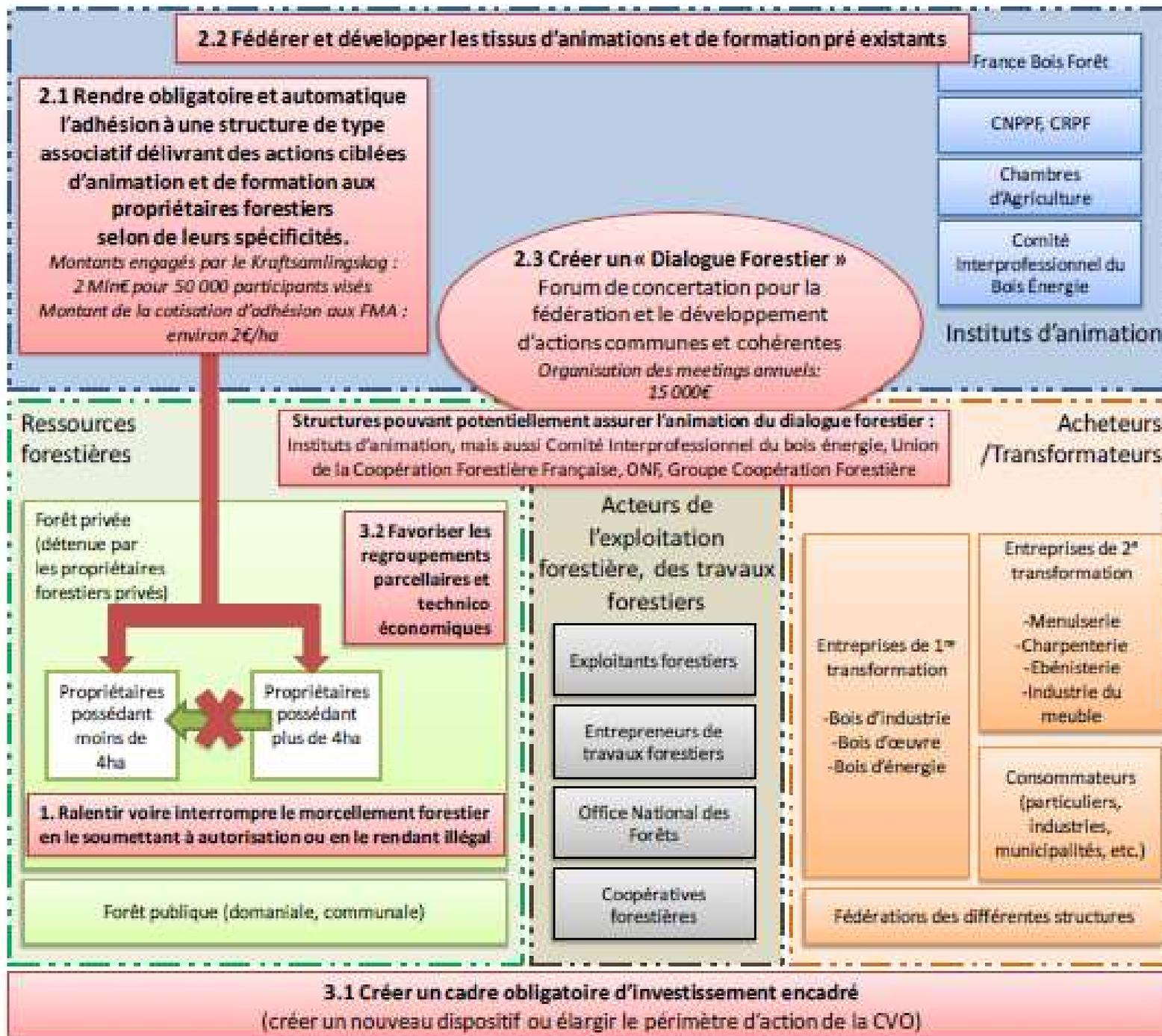


# Rappel des travaux de 2011:

« Etat des moyens et propositions pour la mobilisation de biomasse forestière supplémentaire pour l'énergie »



- Animation / mobilisation des propriétaires forestier → facteurs facilitant le déclenchement de la mise en marché:
  - Identification des propriétaires sur zone ciblée (hors PSG): cadastre forestier numérisé
  - Animation/mobilisation pour restructuration foncière et infrastructures desserte et places de dépôt
  - Prix payé au propriétaire + attractif,
  - Contrats/conventions directes entre MO public de chaufferie bois et producteur (propriétaire)
- Aide aux opérations sylvicoles mobilisant du BE
  - Approche globale BO/BI/BE
  - Aide au renouvellement/transformation des peuplements pauvres
  - Aide à la mobilisation de nouveaux compartiments BE
- Investissements en forêt et hors forêt
  - En forêt: desserte forestière, voirie, place de dépôt
  - Hors forêt: optimisation équipement, plateformes de mutualisation



Propositions issues du rapport BIO IS/ONFI pour l'ADEME, 2011

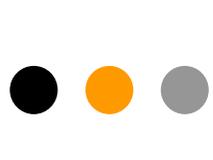
Étude des politiques publiques pour la mobilisation de la biomasse et l'organisation des acteurs



# Cadastre forestier et mobilisation des bois



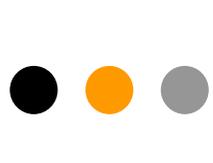
- Contribution Atlanbois
- Contribution projet PPMBA/Auvergne
- Contribution Forêt Energie Ressources



# Action pilote PPMBA: URFA



- Objectif: plateforme d'échanges de données économiques et cartographiques pour la mobilisation de la ressource en forêt privée
- Modalité: outil de partage et d'échanges de données pour les acteurs de la filière permettant :
  - de suivre, à partir des informations collectées auprès des vendeurs et des acheteurs de diffuser les indicateurs essentiels des marchés
  - l'accès du producteur aux besoins de la première transformation,
  - de révéler les regroupements possibles de chantiers et de les faciliter
  - de favoriser les échanges de proximité
  - d'augmenter les échanges entre producteurs et acheteurs par l'accès sur une plateforme de données ciblées caractérisant l'offre et la demande (données géolocalisées de surfaces, peuplements, catégories de bois, tendance des cours, chantiers, informations administratives...)
  - de créer un espace d'incitation des propriétaires à la gestion de leur forêt,
  - de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande
- Partenaires: Syndicat propriétaires, CRPF, coopératives, Union régionale des Exploitants scieurs,...



## Action pilote PPMBA : SEFA



- Objectif: renforcer la prospection et la mobilisation des bois en Auvergne
- Modalités:
  - mise à disposition au SEFA à titre expérimental des BD informatiques du cadastre de la propriété forestière
  - Animation dédiée et formation à l'exploitation et au traitement des données pour le compte des adhérents SEFA (syndicat exploitants forestiers Auvergne)
- Choix/parti pris: fournir les données aux entreprises qui mobilisent déjà la grande majorité de la ressource
- Il s'agit de données utilisées par le CRPF et non valorisées par les opérateurs de la mobilisation



# ● ● ● | Contribution FER: s'attaquer aux forêts en gestion « abandonnée » (1)

- Tester les possibilités de « délégation de gestion » des forêts privées en « gestion abandonnée » aux collectivités pour un service énergétique au bénéfice du territoire
- Les forêts en « gestion abandonnée » :
  - sans propriétaire connu
  - sans entretien par manque de volonté ou moyen du propriétaire, ou autre raison (indivision, localisation, enclaves, taille de la parcelle, difficulté d'accès et de gestion)
  - n'ayant pas fait l'objet de travaux forestiers, coupes, entretien, ... depuis plus de 20 ans, en particulier les anciens reboisements FFN ayant bénéficié de subventions de l'Etat, → obligation de gestion et de valorisation garantie par les pouvoirs publics ou la collectivité qui s'y substitue le cas échéant
- Favoriser la relation collectivité – propriétaire (connaissance, communication, cadastre)



## ● ● ● | Contribution FER: s'attaquer aux forêts en gestion « abandonnée » (2)

- Résultat attendu: faire retourner à la gestion et à la production des superficies importantes de forêts actuellement « abandonnées » (ou à faible capacité de gestion) et très dispersées
- Intérêts pour les collectivités:
  - **Affirmer le caractère public de la politique forestière et énergétique et le rôle des collectivités dans ce domaine** et développer un cadre technique et financier de soutien et de garantie au bois énergie (**sécurisation d'une politique énergétique territoriale à partir de biomasse forestière**)
  - **Facilité de constitution progressive d'un cadastre forestier par la collectivité** avec des entités de gestion forestière plus importantes
  - Permettre aux exploitants forestiers de mieux exploiter par regroupement de parcelles de très petite taille.
  - Valoriser le patrimoine forestier non géré sur le territoire de la collectivité et faire sortir d'autres qualités de bois à partir d'une « obligation de contribution énergétique des forêts ».





# Mémento Aquitain du BE: mobiliser, valoriser, produire plus

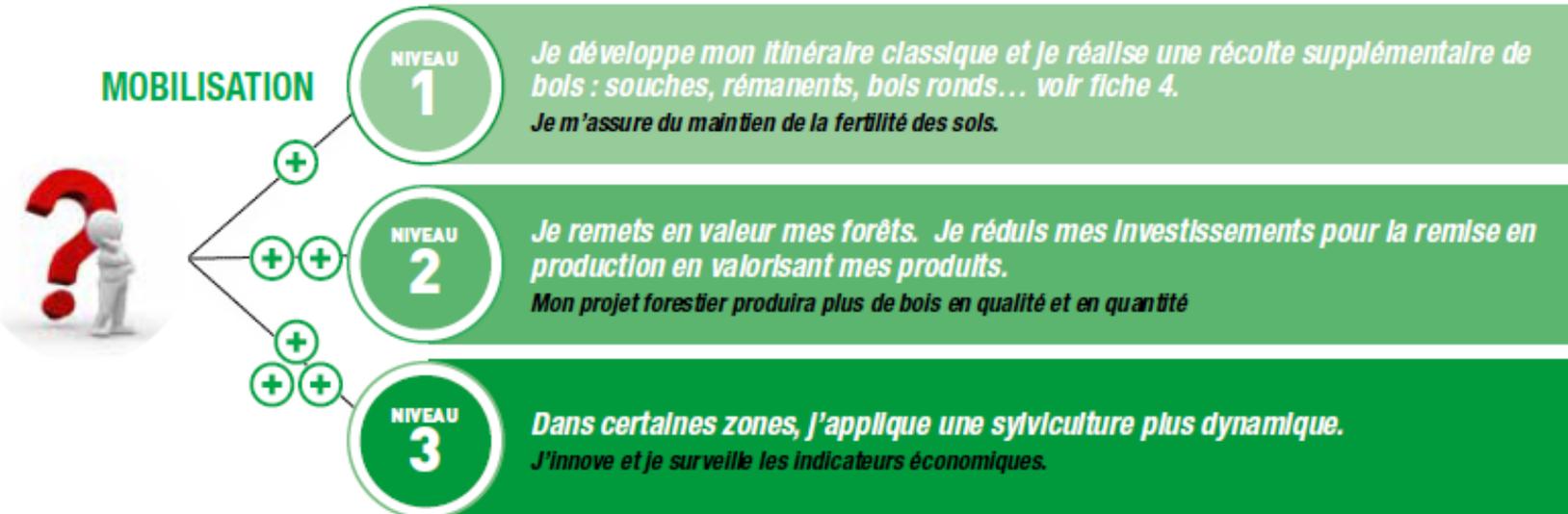


La diversification des débouchés et l'aménagement complémentaire de la gestion forestière doivent être étudiées sur l'ensemble de la propriété, puis à l'échelle parcellaire.

## AU NIVEAU DE LA PROPRIÉTÉ, DES OPPORTUNITÉS POUR :

- Répondre à la demande et développer les débouchés (complémentarité Bois d'Œuvre, Bois d'Industrie, Bois Energie : B.O., B.I., B.E.)
- Équilibrer les classes d'âge pour effacer les conséquences des tempêtes et autres risques forestiers (Incendie, grêle, neige, phytosanitaire)
- Dégager des revenus réguliers (coupe «de trésorerie» dès 20 ans pour le pin maritime )
- Donner la possibilité de mobiliser une récolte supplémentaire de bois dans un contexte de gestion durable (par exemple la surveillance de la fertilité des sols), en conservant une certaine réversibilité et dans une recherche de limite des risques.

## AU NIVEAU DU PARCELLAIRE, 3 SITUATIONS SE PRÉSENTENT POUR MOBILISER PLUS DE BOIS :





# Mémento Aquitain du BE



## MASSIF ADOUR PYRÉNÉES

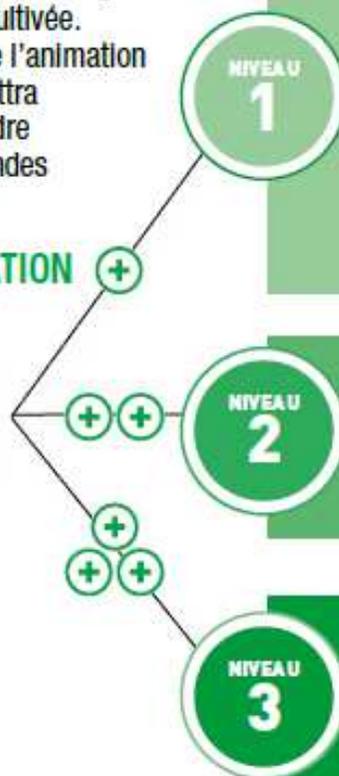
### DES FORÊTS DIVERSIFIÉES À FORTES POTENTIALITÉS

Disponibilité  
totale annuelle  
1 101 000 m<sup>3</sup>

Récolte habituelle  
prévisible annuelle  
250 000 m<sup>3</sup>

Développer l'effort de mobilisation dans un massif largement sous-exploité et aux peuplements feuillus vieillissants (chênes, hêtre, châtaignier, feuillus et résineux divers), dans un contexte de gestion durable et de forêt cultivée. Pour cela, poursuivre l'animation de massif qui permettra également de répondre aux nouvelles demandes en bois.

#### MOBILISATION



NIVEAU  
1

*Feuillus : Je récolte des bois entre 50 et 100 ans : je valorise mes bois (en B.O. et B.I.) et aussi éventuellement mes houpliers en bois bûches, bois Industrie ou en plaquettes.*

*Je m'assure de la qualité du peuplement, surveille la préservation des arbres d'avenir et veille à la reconstitution (naturelle ou artificielle). Je recherche des techniques innovantes pour sortir le bois des parcelles (relief).*

*Résineux : Je pratique un itinéraire classique avec récolte des bois avant 50 ans (sauf pour le sapin et le hêtre qui possède une révolution de l'ordre de 120 ans) : B.O. et B.I. et valorisation éventuelle des houpliers.*

*Je m'assure de l'état sanitaire et je veille à ce que les éclaircies ne soient pas tardives. Je veille aussi à la fertilité des sols.*

NIVEAU  
2

*Je mets en place des itinéraires de rattrapage de bois mal venants. (Peuplements pouvant entrer dans cette catégorie : taillis de châtaignier ou de chêne sans baliveaux, plantation résineuse en situation d'échec, peuplements sans avenir).*

*Je trie le BO, BI et BE et veille à la reconstitution : naturelle pour une production de BO ou de BE ou artificielle avec un nouveau choix d'essence.*

NIVEAU  
3

*J'innove dans des itinéraires dédiés avec récolte de biomasse comprise entre 6 et 12 ans : Taillis à Courte Révolution (TCR) ou Taillis à Très Courte Révolution (TTCR) en Robinier, Eucalyptus ou Peuplier.*

*Je veille à la bonne adaptation de l'essence introduite et plante une surface minimum de 5 ha mécanisables. (Je surveille les indicateurs économiques).*



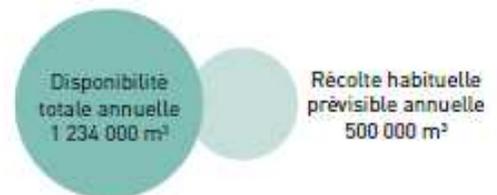
# Mémento Aquitain du BE



## MASSIF DORDOGNE GARONNE

### DES FORÊTS PRODUCTIVES ET DES MOBILISATEURS TRÈS MOTIVÉS

Relancer la mobilisation des bois, la reconstitution de peuplements de qualité et la transformation des peuplements sous-productifs. Le bois bûche reste le principal débouché dans le massif pour les peuplements à base de chêne (350 000 st/an) et, dans une moindre mesure, pour les peuplements de châtaigniers déperissants qui sont de plus en plus valorisés en plaquettes forestières (Pouvoir calorifique élevé en raison d'un faible taux d'humidité).



### MOBILISATION





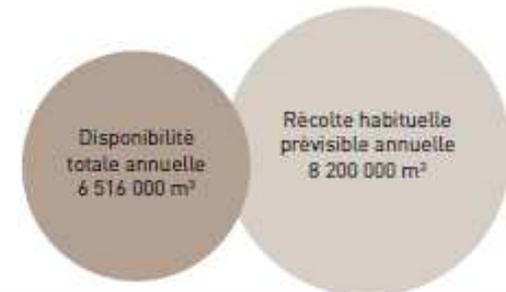
# Mémento Aquitain du BE



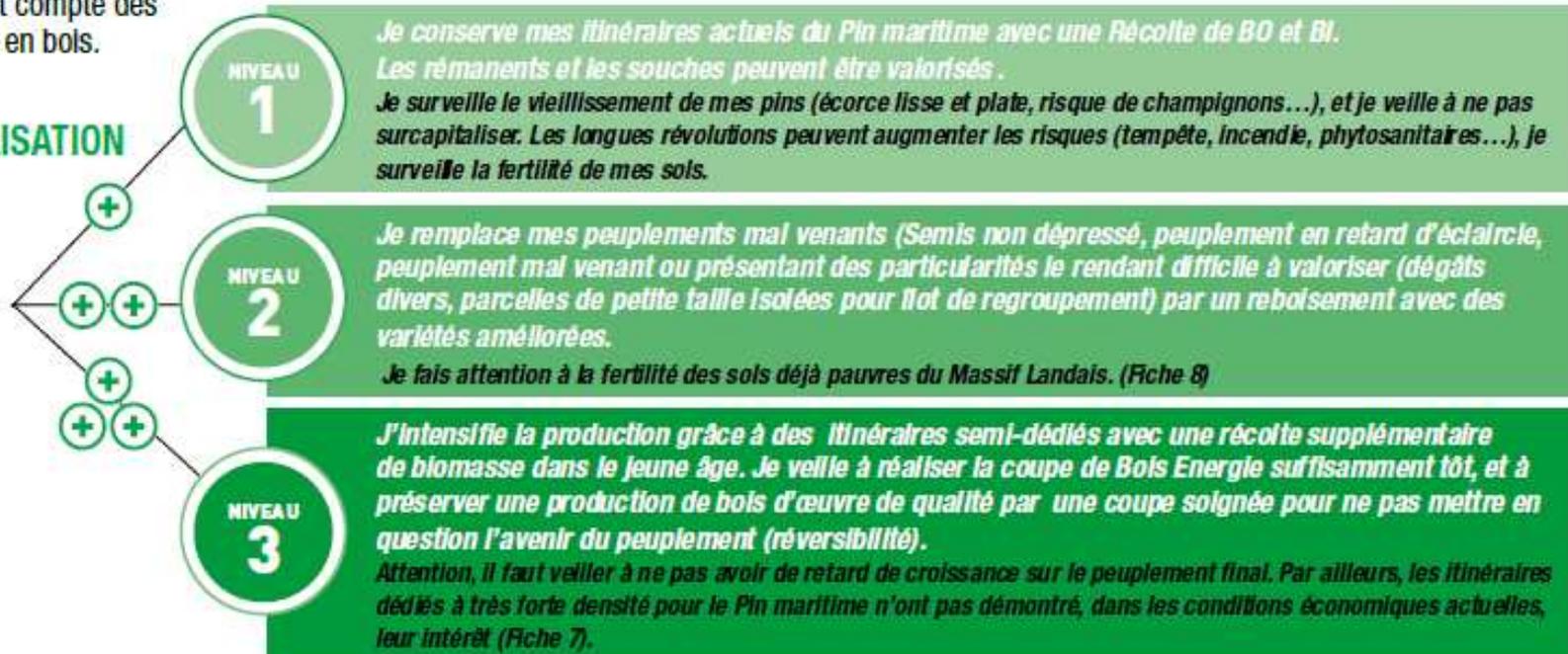
## MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE

### LA PLUS GRANDE FORÊT CULTIVÉE D'EUROPE

Reconstituer rapidement le massif en intégrant les différents risques, en recherchant des revenus réguliers et en tenant compte des nouvelles demandes en bois.



#### MOBILISATION





# Mémento Aquitain du BE



## VALLÉES POPULICOLES - DES FORÊTS À PÉRÉNNISER

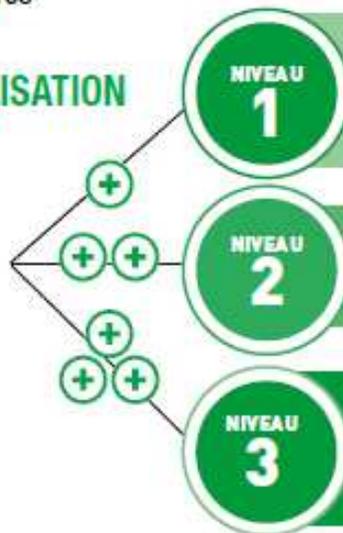
Conserver la ressource dans les vallées.

Disponibilité  
BO annuelle  
200 000 m<sup>3</sup>



Récolte BO habituelle  
prévisible annuelle  
160 000 m<sup>3</sup>

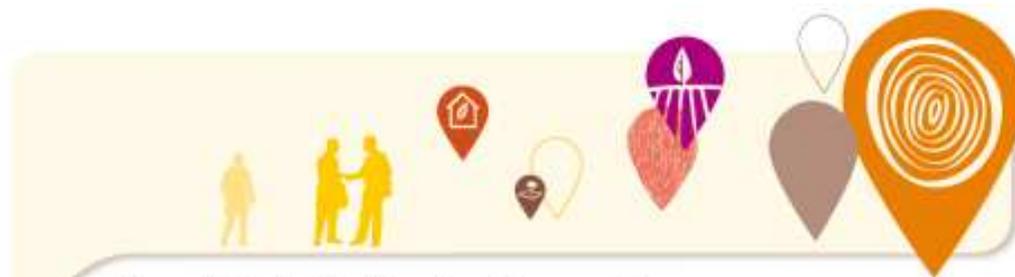
### MOBILISATION



**NIVEAU 1**  
*Je conserve ma coupe classique de peuplier à 15/20 ans pour générer du Bois d'Œuvre (déroutage, sciage) du bois d'industrie (papeterie) et les houplers et souches peuvent être valorisés. Je valorise les bois de mauvaise qualité en B.E. et retrouve plus facilement une parcelle apte à une nouvelle production de B.O.*

**NIVEAU 2**  
*Je remets en valeur mes peupleries mal-venantes (suite à une tempête, une attaque parasitaire, ou rejets de souches sur coupes non rebolsées...). Je valorise les bois de mauvaise qualité en B.E. et retrouve plus facilement une parcelle apte à une nouvelle production de B.O.*

**NIVEAU 3**  
*En plus de la récolte classique de B.O. et de B.I., je valorise mes houplers en bois énergie (lorsque cela est possible, c'est-à-dire lorsqu'on a une quantité suffisante de rémanents), afin d'abaisser les coûts de nettoyage de la parcelle avant le reboisement. J'implante des Tallis à Courte Rotation (TCR) de robinier en sous-étage.*



Les Relais bois énergie  
en Pays de la Loire



Atlanbois  
le bois à sa source

## Focus sur la procédure

« Cession des biens vacants et sans maître »

Jeudi 13 février 2014



La promotion du bois en Pays de la Loire

avec le soutien de

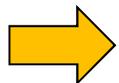


### Contexte :

Herbignac : 7000 ha avec une dominance agricole et marais.

Une démarche issue de deux besoins de la commune :

- Régularisation du foncier (le bois énergie n'est pas la volonté première)
- Beaucoup de demandes de personnes pour acquérir du foncier : terrain à bâtir, agricole et de loisir



Décision du conseil municipal de mettre en place cette procédure.

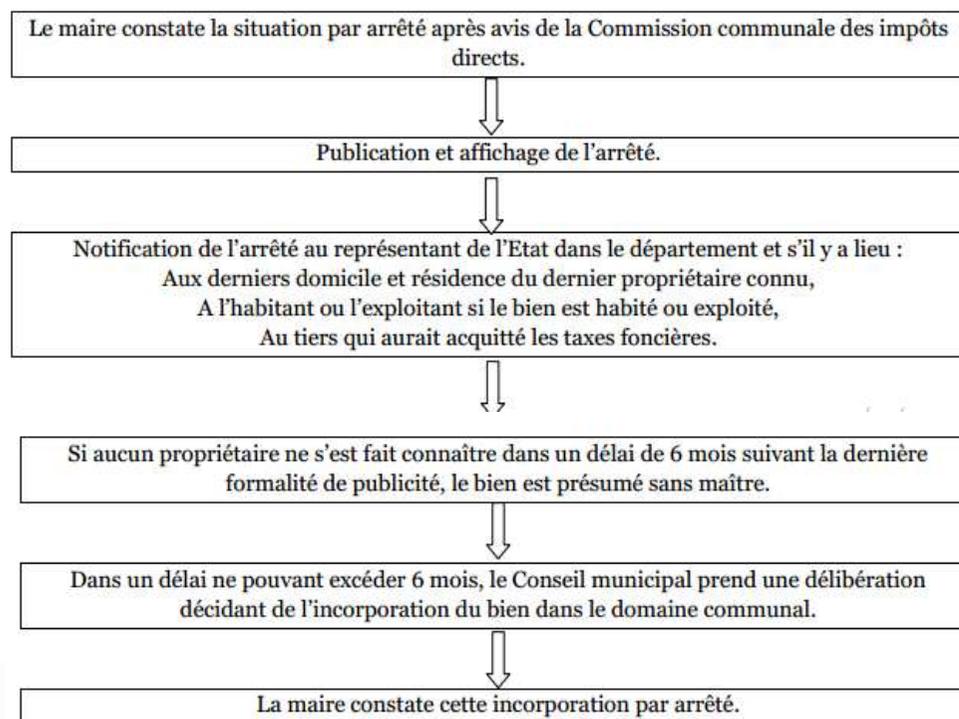
# Procédure

## Rappel de la loi de 2004 :

Loi 2004-809 du 13 août 2004 article 147: accorde la propriété des biens vacants et sans maître aux communes sur le territoire desquelles elles sont situées.

## Cas des biens présumés vacants :

Il s'agit d'un bien sans propriétaire connu et pour lequel, les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans ou ont été acquittées par un tiers (art. L 1123-1, 2° du CG3P).



La promotion du bois en Pays de la Loire

## Procédure

1ère procédure sur 38 parcelles (2008/2009) :

- 2 propriétaires ont apporté la preuve de leur propriété.
- 36 parcelles à l'issue de la publication

Il y a eu beaucoup de demandes pour le rachat des terrains.

La commune décide de donner la priorité aux forestiers et aux agriculteurs pour la vente.

Il peut y avoir certains problèmes, plusieurs acquéreurs se sont manifestés pour une même parcelle entraînant une surenchère du foncier. Au final si un arrangement à l'amiable n'est pas possible les parcelles sont retirées de la vente.

## Procédure

2ème procédure : réflexion complète sur environ 200 parcelles (70 ha) :

Certaines ont été retirées compte tenu de la complexité du foncier.  
Au total, il est resté 121 parcelles (65 ha).

Suite de la procédure :

- 3 propriétaires se sont manifestés
- 118 parcelles à l'issue de la publication

Réalisation d'une grille de tarif pour éviter l'augmentation du prix du foncier

Problème des terrains boisés :

- Valeur des bois à estimer
- Coût d'acquisition plus important : Estimation des volumes et des prix du bois selon le prix du bois de chauffage.

La commune a conservé 20 parcelles boisées (7 ha) fautes d'intérêt et car certains bois pouvant produire du bois d'œuvre (peur de brader la parcelle).

# Procédure

## Questions / Réponses

Preuve de sa propriété après la procédure : il devrait y avoir une indemnisation pour le propriétaire, mais ce sujet reste à approfondir.

Temps passé pour la mise en place de la procédure : le plus long ce n'est pas le travail de recensement mais plutôt le suivi et les négociations.

La connaissance des biens vacants : la commune possède le cadastre et certaines parcelles apparaissent en « domaine propriétaire inconnu ». Cette liste a été complétée avec d'autres parcelles donc la commune avait pris connaissance de la vacance.

Proposer en priorité aux propriétaires voisins : une obligation dont la commune a pris connaissance au fur et à mesure de la procédure.

## Procédure

La gestion forestière : Les forêts communales doivent relever du régime forestier. Il est précisé de prévoir un plan de coupe pour éviter de faire de la « cueillette ».

Et si c'était à refaire?

La commune indique qu'il faut inciter pour que les communes entreprennent cette procédure pour régulariser leur foncier vacant. Ils ont appris sur le fil avec des renseignements d'autres communes et ils sont tout à fait prêts pour partager cette expérience.

**La procédure est simple mais longue à mettre en place.**



## Mobilisation de biomasse forestière : Analyse de l'ADEME et quelques propositions

Plus de 50% des objectifs nationaux d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 reposent sur la biomasse. Si les ressources de biomasse sont très diversifiées (agricoles, forêt etc...), les enjeux en matière de ressource supplémentaire disponible pour développer la biomasse énergie reposent essentiellement sur la biomasse d'origine forestière.

Elle n'est cependant pas directement accessible car d'une part les prix du bois énergie ne suffisent pas à eux seuls à déclencher des coupes de bois en forêt, et d'autre part, une partie importante de la ressource située en forêt privée (3/4 des surfaces) n'est pas suffisamment gérée.

Dans le cadre des objectifs de développement des énergies renouvelables, l'ADEME a conduit différentes études concernant l'évaluation des gisements et les conditions de mobilisation de la biomasse. Une récente étude de benchmark international<sup>1</sup> a permis notamment d'identifier les politiques mises en œuvre dans plusieurs pays. Aussi, dans cette note, l'ADEME souhaite contribuer aux réflexions sur la valorisation de la biomasse forestière en mettant en avant quelques idées issues de ses différents travaux. Elles sont basées conjointement sur une stimulation de la demande et la structuration de l'offre.

La pleine efficacité de ces idées supposera probablement la mise en place d'un espace de coordination, de suivi et d'évaluation des différentes politiques publiques relatives à l'énergie, au climat à la forêt et l'agriculture. Dans ce cadre, des actions de suivi des ressources et d'amélioration des observations seront à renforcer. Ces éléments ne sont pas détaillés ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Etude ADEME BIO IS ONF I « Etude internationale des politiques publiques pour la mobilisation de la biomasse et organisation des acteurs - sept. 2011

## Résumé des propositions ADEME

### 1. Utiliser plus de bois français dans la construction

**Pourquoi ?** Le bois, utilisé pour la construction, déclenche par sa valeur économique des coupes de bois en forêt, dont les résidus, (en forêt ou sur sites industriels) peuvent ensuite être utilisés pour l'énergie. Le bois d'œuvre constitue le principal « moteur » de la mobilisation de la biomasse. Il faut donc stimuler la demande. La filière bois française doit toutefois développer une offre de qualité adaptée au marché du bois construction.

- **Mesure n° 1 :** Doubler le niveau d'incorporation obligatoire du bois dans la construction neuve et mettre en place une obligation d'incorporation également pour les travaux de réhabilitation.
- **Mesure n°2 :** Accompagner les entreprises de la 1<sup>ère</sup> transformation du bois pour moderniser leur outil de production et mettre sur le marché des produits qualifiés et certifiés, en renforçant les aides existantes.
- **Mesure n°3 :** Soutenir le développement de solutions d'utilisation du bois feuillu dans la construction.

### 2. Continuer à stimuler la demande de bois énergie en réservant son usage à des installations de haut rendement

**Pourquoi ?** Le fonds chaleur permet un développement important de la filière bois énergie contribuant ainsi à la valorisation de biomasse. Dans cet objectif, il doit être maintenu et si possible renforcé.

- **Mesure n°4 :** Maintenir, voire augmenter, le Fonds chaleur, tout en continuant à améliorer son efficacité.

La ressource forestière est abondante, pour autant, elle reste limitée. Il convient donc de l'utiliser au mieux et de ne pas la gaspiller. La production de chaleur dans des chaufferies automatiques au bois permet de valoriser au minimum 85% du contenu énergétique de la biomasse. La production d'électricité a un rendement très faible, environ 20%, et permet de valoriser au mieux 60% du contenu énergétique de la biomasse lorsque la valorisation électrique est accompagnée de valorisation de la chaleur (cogénération).

- **Mesure n°5 :** Arrêter le financement public de nouvelles installations électrogènes lorsque la chaleur n'est pas valorisée de manière optimale.

### 3. Structurer l'offre de biomasse forestière

**Pourquoi ?** Une partie de la ressource est inaccessible (3Mha selon l'IGN, soit 20%) ; de plus, l'ensemble de la forêt française privée est détenue par 3.5 millions de propriétaires dont 3 millions possèdent une surface inférieure à 4ha, (seuil de rentabilité économique selon les professionnels). Pour différentes raisons d'ordre socio technico-économiques et environnementales, de nombreuses parcelles forestières ne font l'objet d'aucune valorisation.

- **Mesure n° 6 :** Investir massivement en forêt, pour l'exploitation et le reboisement par la création d'un fonds d'investissement forestier.
- **Mesure n° 7 :** Favoriser l'adhésion des propriétaires privés à des systèmes de gestion en modulant la taxe foncière.

## I - Les enjeux de la biomasse forestière

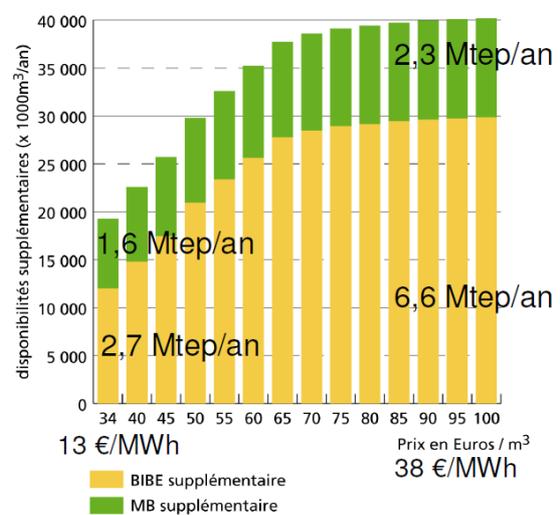
En parallèle des efforts importants de maîtrise de la consommation énergétique, le plan d'action national en faveur des énergies renouvelables 2009-2020 prévoit un objectif de production supplémentaire de 20 Mtep EnR par rapport à 2006, afin d'atteindre l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale.

Les chiffres présentés ci-dessous s'appliquent aux objectifs chaleur et électricité pour la biomasse solide (non prise en compte des biocarburants et biogaz). Les objectifs supplémentaires (énergie finale) en 2020 sont de 7.7Mtep/an, soit quasiment 9 Mtep/an (énergie primaire).

Le gisement principal additionnel mobilisable concerne les ressources forestières. Selon des hypothèses ADEME sur la ventilation possible des ressources, la mobilisation additionnelle de bois énergie d'origine forestière est estimée à l'horizon 2020 à environ +6.5 Mtep/an en énergie primaire.

L'étude ADEME IFN FCBA SOLAGRO 2009 a cependant estimé, aux prix actuels, les disponibilités forestières supplémentaires pour l'énergie de l'ordre de 3.9Mtep/an d'ici 2020, soit 17.2 Mm<sup>3</sup> répartis de la manière suivante : 11.4Mm<sup>3</sup> BIBE (compartiment BoisIndustrieBoisEnergie, tige dont le diamètre est compris entre la découpe commerciale bois d'œuvre et 7cm) et 5.8Mm<sup>3</sup> de menu bois (biomasse de diamètre < 7cm).

Si l'on double le prix du bois-énergie (hypothèse prix du BIBE de 70€/m<sup>3</sup>, 26.7€/MWh), le gisement disponible pour l'énergie pourrait monter à 6.3 Mtep/an pour le BIBE auquel on pourrait également ajouter le compartiment de menu bois (MB), bois avec diamètre de plus faible section (< 7 cm) : branches, brindilles de 2.2 Mtep/an. Néanmoins, ce gisement de MB fait l'objet de débats scientifiques sur le taux de prélèvement à ne pas dépasser sur sols sensibles pour des questions de maintien de la fertilité des sols ainsi que de la biodiversité.



**Ainsi, même dans une vision optimiste, le gisement forestier additionnel serait physiquement à peine suffisant pour atteindre les objectifs 2020** (d'autant que cette analyse ne tient pas compte des objectifs 2020 sur les biocarburants et la chaleur biogaz). Ce gisement supplémentaire n'est pas directement accessible car d'une part la ressource est essentiellement située en forêt privée avec une partie de ses acteurs ne percevant pas la dimension économique de leur bien et d'autre part la ressource est fortement conditionnée à la mobilisation du bois d'œuvre. Par ailleurs le doublement évoqué du prix du bois énergie risquerait de générer des déséquilibres économiques au sein de la filière bois (concurrences d'usage) et des freins à la réalisation de chaufferies bois.

L'atteinte de l'objectif de 2020 constituerait une évolution majeure pour la forêt qui devrait passer d'un prélèvement actuellement d'environ 50 % de l'accroissement total forestier (bois fort tige, branches et menu bois MB) à un prélèvement de 75 %, et ce, en l'espace de 8 ans. **Cette évolution semble difficile à atteindre si rapidement sans mise en place d'un véritable plan d'accompagnement.**

Si la biomasse forestière constitue le principal gisement de biomasse solide, les autres ressources biomasse à mobiliser ont également été prises en compte. Elles concernent notamment les déchets de bois (produits connexes de scierie, produits bois en fin de vie, issus de l'emballage, du bâtiment etc.....) et la biomasse d'origine agricole (sous-produits tels que la paille, effluents d'élevage). Selon les estimations de l'ADEME, le gisement hors forêt représenterait environ 2.9 Mtep/an supplémentaires à mobiliser d'ici 2020. Ces ressources, telles que les déchets de bois sont déjà en partie mobilisés et, compte-tenu des usages concurrents, l'ADEME considère que cet objectif est également ambitieux. Il nécessitera notamment des améliorations des filières de collecte et de tri, non détaillés ici.

### Rappel des principaux chiffres de production et consommation de bois :

- ✓ Production biologique annuelle (unité volume bois fort tige) : 85Mm<sup>3</sup> source IGN 2011 (rappel anciens chiffres IGN 103 Mm<sup>3</sup>)
- ✓ Estimation ADEME production biologique totale annuelle (intégrant branches et menu bois, déduction mortalité 10%) : 115 Mm<sup>3</sup>
- ✓ Récolte **commercialisée** de l'exploitation forestière en 2010 (volume sur écorce) : 39.9 Mm<sup>3</sup> dont Bois industrie : 14.2 Mm<sup>3</sup>, dont bois d'œuvre : 21.1 Mm<sup>3</sup> et dont bois énergie : 4.5Mm<sup>3</sup> *source mémento FCBA. Rappel : la récolte de bois de feu en forêt est estimée à 21 Mm<sup>3</sup>, une partie des volumes n'étant pas intégré dans le bois commercialisé*
- ✓ Taux de collecte actuel du bois forestier de l'ordre de 50% de l'accroissement biologique annuel total (2010), déduction faite de la mortalité .

## II- Pourquoi proposer un plan ambitieux de mobilisation de la biomasse forestière?

L'ADEME considère que les objectifs, même révisés, du Plan national sur les énergies renouvelables ne pourront pas être atteints sans un plan ambitieux de mobilisation de la biomasse. On constate d'ailleurs dans certaines régions une tension croissante sur la ressource, ainsi que l'apparition d'approvisionnements de biomasse d'importation sur des projets d'envergure.

### Les propositions du plan de mobilisation reposent sur quatre idées fortes :

- **Le bois énergie n'est pas un moteur économique suffisant pour sortir la biomasse de la forêt.** Le prix du bois énergie reste largement inférieur au prix du bois d'œuvre (facteur moyenne dépendant des essences et des qualités de bois de 2 à 10) et ne permet pas généralement de rentabiliser à lui seul une coupe. La mobilisation du bois pour l'énergie suppose un développement de la filière bois d'œuvre : selon l'étude IFN FCBA SOLAGRO 2009, 50% du gisement additionnel forestier pour l'énergie (50% de 3.9 Mtep/an) est lié à du bois d'œuvre.
- **Une politique de la demande a besoin d'être accompagnée par une politique de développement de l'offre.** Une évolution rapide de la demande en bois peut générer, en fonction des coûts de la matière première, des déséquilibres sur les taux de prélèvement en forêt entre les massifs forestiers, voire le recours de plus en plus souvent aux importations dont le coût d'approvisionnement du bois est bien souvent plus faible que la biomasse locale. Si le recours à l'importation de biomasse produite dans des conditions durables n'est pas à exclure, l'enjeu prioritaire consiste bien à valoriser économiquement la ressource française abondante. Il est donc nécessaire d'accompagner la politique de la demande par des politiques d'aide à la structuration et la mobilisation du bois des massifs français afin de rendre la biomasse accessible à un prix de marché compétitif.
- La forêt et les usages de bois constituent **une opportunité de développement économique pour la France** (emplois, PIB...). La mobilisation de la biomasse pour ses différents usages contribue à la valorisation économique de massifs forestiers français.
- **La gestion durable de la forêt** doit être maintenue et assurée pour d'une part préserver dans le temps les écosystèmes et d'autre part maintenir l'adhésion et l'acceptabilité sociale nécessaire au développement du bois énergie. L'augmentation des prélèvements doit se faire dans le respect de la préservation des écosystèmes (biodiversité, sol) et des différentes fonctions de la forêt.

## III – Les propositions de l'ADEME

### A. Utiliser plus de bois français dans la construction

**Pourquoi ?** Le bois d'œuvre constitue un levier économique majeur de mobilisation de la biomasse. Le bois, utilisé pour la construction, déclenche par sa valeur économique des coupes de bois en forêt, dont les résidus, (en forêt ou sur sites industriels) peuvent ensuite être utilisés pour l'énergie. Par ailleurs, le bois construction est intéressant d'un point de vue du CO<sub>2</sub> :

- d'une part, le produit bois utilisé est substitué à d'autres matériaux (béton, acier...) très énergivores pour leur fabrication et leur mise en œuvre, et donc évite les émissions de CO<sub>2</sub> liées,

- d'autre part, les produits à base de bois stockent durant leur durée d'utilisation du CO2 atmosphérique capté en amont par l'arbre en croissance.

Les mesures proposées ci-dessous visent d'une part à augmenter la demande de bois et d'autre part à accompagner les entreprises dans la mise au point de réponses adaptées à la demande et tenant compte des réalités de la ressource et du tissu économique français.

▪ **Mesure n° 1: Doubler les niveaux d'incorporation obligatoires du bois dans la construction neuve et mettre en place une obligation pour la réhabilitation.**

Il est proposé d'obliger les maîtres d'ouvrage public et privés (hors particuliers) à utiliser davantage de bois dans les constructions (notamment en structure et via l'ossature bois qui consomme des volumes de bois importants). L'objectif serait de passer de façon progressive d'un taux d'incorporation actuel de 20 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup> Surface Hors Œuvre Net SHON (voir décret n°2010-273, contenu équivalent à l'utilisation de fenêtres bois dans un bâtiment) à 40dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup> SHON d'ici 2020 (équivalent à une utilisation du bois en structure). Rappelons qu'en 2005, l'obligation (décret n°2005-1647 du 26/12/2005) portait sur 2dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>, ce qui correspondait à l'utilisation de plinthes ; cette proposition vise donc à poursuivre et amplifier la dynamique en cours d'augmentation de l'usage du bois dans la construction. Par ailleurs l'obligation concerne aujourd'hui la construction neuve, et pas la réhabilitation, secteur le plus important en termes de volume de travaux, et dans lequel le bois présente des atouts indéniables. Il est donc proposé d'étendre la mesure à la réhabilitation.

▪ **Mesure n°2: Accompagner les entreprises de la 1<sup>ère</sup> transformation du bois pour moderniser leur outil de production et mettre sur le marché des produits qualifiés et certifiés en renforçant les aides existantes.**

Les marchés de la construction nécessitent la mise en œuvre de bois préalablement séchés, coupés à des dimensions régulières et répondant précisément aux cahiers des charges des maîtres d'ouvrage. Or, le matériau bois est par nature un matériau issu du monde du vivant, non standardisé, avec des qualités intrinsèques pouvant varier en fonction des essences, de la gestion sylvicole menée sur la parcelle et des conditions du milieu (sol, climat, etc.). Le secteur français de la première transformation peine aujourd'hui à répondre à ces défis. Comme l'indique le rapport PIPAME <sup>2</sup> 2012 : « *Le secteur de la première transformation est par ailleurs confronté à un certain nombre de difficultés : nombre de scieries en constante diminution : 1744 entreprises en 2010, depuis 30 ans, 100 scieries disparaissent chaque année. Leur production est atomisée : plus des 50% de scieries artisanales représentent 4% de la production. La proportion de la production séchée est faible, de l'ordre de 7.5% de la production. Les scieries Françaises se caractérisent donc par une fragilité capitalistique et technologique. Face aux géants allemands et européens en général, les scieries françaises ne peuvent donc être compétitives et peinent à trouver leur place* ». Il convient donc d'accompagner ce tissu essentiellement composé de petites et moyennes entreprises dans la caractérisation et la mise au point de produits bois, notamment feuillus utilisables à des coûts compétitifs dans le secteur de la construction. Des dispositifs type cluster d'entreprises, afin de mutualiser l'utilisation de prestations comme le séchage, devraient être encouragés.

L'accompagnement au déploiement des démarches de certification des produits (PEFC, FSC...) contribuera à mettre sur le marché des produits de qualité et ainsi, à garantir la gestion durable de la forêt.

Des dispositifs de soutien au secteur de la première transformation existent déjà :

- dispositif Adibois : soutien régional via les DRAAF aux entreprises de bois d'œuvre avec un taux plafond d'aide actuel de 10%.

---

<sup>2</sup> PIPAME : Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques

- système de prêts participatifs au développement, lancé en 2011, par OSEO avec un plafond actuel des prêts de 200 000€ (à mettre en regard avec un investissement d'une ligne de sciage pouvant atteindre 2M€)
- le fonds bois, géré par la CDC Entreprises et intervenant sur des fonds privés, avec une exigence actuelle de rentabilité des capitaux de l'ordre de 8%

Il convient donc de renforcer les dispositifs existants en maintenant d'une part les aides publiques, (qui tendent à s'amenuiser chaque année) et d'autre part en allégeant les contraintes d'éligibilité à ces aides afin de stimuler les investissements et notamment moderniser les équipements, contribuer à organiser les entreprises sous forme de clusters afin notamment de réduire le coût de revient du séchage du bois. Ce secteur pourrait par exemple être identifié parmi les futurs bénéficiaires de la banque publique de l'industrie.

▪ **Mesure n°3 : Soutenir le développement de solutions d'utilisation du bois feuillu dans la construction**

De plus, aujourd'hui, les marchés de la construction demandent essentiellement du résineux, plus facile à exploiter en forêt et transformer en scierie, que des essences feuillues. Or, les forêts françaises sont majoritairement constituées (à 2/3 de leur surface) d'essences feuillues. C'est pourquoi il convient de développer des solutions innovantes et compétitives permettant l'usage du bois feuillu dans la construction neuve et la réhabilitation. Le développement de ces solutions pourrait être soutenu dans le cadre :

- d'appels à projets régionaux qui pourraient être portés par les collectivités locales (à l'exemple de celui lancé récemment en Ile de France avec le soutien du Conseil Général 78 avec 1.5 M €)
- d'AMI des investissements d'avenir dédiés au développement technologique de systèmes feuillus dans la construction.

**B. Continuer à stimuler la demande de bois énergie**

▪ **Mesure n°4 : Maintenir, voire augmenter, le Fonds chaleur, tout en continuant à améliorer son efficacité.**

Les aides aux investissements des installations produisant de la chaleur renouvelable doivent continuer à être soutenues par les pouvoirs publics afin d'obtenir un coût de la chaleur biomasse inférieur au coût de l'énergie fossile. Ainsi, **le dispositif d'aide du Fonds Chaleur, finançant des installations collectives et industrielles et qui a fait la preuve de son efficacité doit être maintenu et déployé au-delà de 2013.**

▪ **Mesure n°5 : Arrêter le financement public de nouvelles installations électrogènes lorsque la chaleur n'est pas valorisée de manière optimale**

La ressource forestière est abondante ; pour autant, elle reste limitée. Il convient donc de l'utiliser au mieux et de ne pas la gaspiller. La production de chaleur dans des chaufferies automatiques au bois permet de valoriser au minimum 85% du contenu énergétique de la biomasse. La production d'électricité a un rendement très faible, environ 20%, et avec les règles administratives actuelles, ne permet de valoriser au mieux que 60% du contenu énergétique de la biomasse lorsque la valorisation électrique est produite par cogénération. Compte tenu des faibles rendements électrogènes et des ressources en biomasse limitées, une réduction des objectifs 2020 de production d'électricité à partir de biomasse est souhaitable. L'ADEME propose ainsi de revoir les objectifs 2020 (part biomasse) sur la base des hypothèses suivantes :

- Limiter l'objectif cogénération et électricité au niveau des installations retenues dans le cadre des appels d'offre de la CRE n°1,2,3 et 4
- Reporter l'effort attendu de la cogénération sur le développement des réseaux de chaleur

- Stabiliser l'objectif chauffage domestique à son niveau actuel de consommation

Ainsi, en revisitant les objectifs 2020 électriques (basés sur le niveau de réalisation actuelle des projets issus des appels d'offres pilotés par la Commission de Régulation de l'Énergie), **le besoin supplémentaire de biomasse d'origine forestière pourrait être réduit à +4.2Mtep/an au lieu de +6.5Mtep/an**. Le besoin additionnel annuel en biomasse hors forêt serait quant à lui le suivant (selon hypothèses ADEME, et hors biocarburants et biogaz) : +1.2 Mtep déchets de bois et + 0.8 Mtep déchets agricoles.

La production d'électricité à partir de biomasse devrait être réservée aux installations qui fonctionnent toute l'année et qui valorisent le maximum de chaleur produite.

### **C. Structurer l'offre de biomasse forestière**

**Pourquoi ?** Utiliser plus de bois français pour la construction et l'énergie nécessite de mobiliser du bois venant de l'ensemble des forêts françaises. Or, une partie de la ressource est inaccessible (3Mha selon l'IGN, soit 20%), de plus, l'ensemble de la forêt française privée est détenue par 3.5 millions de propriétaires dont 3 millions possèdent une surface inférieure à 4ha, seuil minimum jugé rentable économiquement par les professionnels. De nombreuses parcelles forestières ne font aujourd'hui l'objet d'aucune valorisation et sont détenues dans une approche uniquement patrimoniale.

Les mesures proposées ci-dessous visent d'une part à améliorer la rentabilité de la biomasse forestière mise à disposition du consommateur et d'autre part à inciter l'ensemble des propriétaires à entrer dans une dynamique de gestion globale de leur ressource.

- **Mesure n° 6 : Investir massivement en forêt, pour l'exploitation et le reboisement.**

Le coût du reboisement constitue actuellement un frein à la mobilisation de biomasse : une partie des propriétaires préférant ne pas couper leur bois en attendant des jours où les prix seront plus élevés. Par ailleurs, la réduction des coûts de mise à disposition du bois énergie nécessite une massification des chantiers de récolte, une modernisation des équipements (notamment machines mécanisant la collecte) et des infrastructures (plateforme de stockage, voiries...). Si le reboisement suppose la mise en place d'un dispositif pérenne, la modernisation des équipements et des infrastructures est à envisager sur une période de transition pour une mise à niveau rapide du secteur.

Ainsi, dans un objectif de mobilisation additionnelle de biomasse forestière à des coûts compétitifs, il conviendrait de mettre en place un dispositif favorisant la replantation et l'accompagnement à la modernisation des équipements et des infrastructures.

Afin de financer ces investissements lourds, il est proposé de mettre en place un fonds d'investissement forestier, à l'image du forest trust fund norvégien (*voir étude benchmark mobilisation biomasse ADEME*). Ce fonds est doté en Norvège de 140M€ en 2011 pour une surface de forêt de 10Mha, ce qui correspondrait pour la France à 190M€ /an pour la forêt productive. Ce fonds d'investissement pourrait, par exemple, être alimenté par une contribution volontaire issue d'un pourcentage de la vente de bois. Ainsi en Norvège, l'acheteur de bois verse un pourcentage du montant de la vente de bois (entre 4 et 40% selon le souhait du vendeur – % encadré chaque année par l'administration) sur un compte privé auprès d'une banque agréée par l'Etat. Les intérêts dégagés par l'argent placé sur le fonds dédié à la parcelle permettent de financer des actions au bénéfice commun de la forêt (activités informationnelles excursions éducatives, ..) et peuvent être reversées aux associations de propriétaires forestiers. Le capital placé sur le compte permet de financer des investissements pour les travaux sylvicoles (plantation, éclaircies, routes...) L'intérêt pour le propriétaire vendeur est de bénéficier de déductions fiscales. Ce dispositif a l'avantage de s'autoéquilibrer, les investissements étant financés par les recettes de l'activité économique.

Quel que soit son mode d'alimentation, l'usage du fonds serait destiné à favoriser les investissements d'équipements, de voiries et de replantation après exploitation des parcelles. Ce fonds d'investissement permettrait également aux propriétaires d'obtenir auprès des banques des prêts facilités et auprès des assurances des tarifs négociés (assurance tempête, désordre sanitaire...)

- **Mesure n° 7 : Favoriser l'adhésion des propriétaires privés à un système de gestion.**

Une partie de la forêt privée Française n'est pas gérée par ses propriétaires, l'objectif de cette proposition est ainsi d'inciter l'ensemble des propriétaires à entrer dans une dynamique de gestion globale de leur ressource.

**La proposition consiste à favoriser le développement de la gestion collective au travers de l'adhésion à des organisations de producteurs (OP) permettant de « prendre soin » de leur patrimoine et de le faire fructifier. L'adhésion serait promue par le biais d'une possibilité d'exonération (totale ou partielle) de la taxe foncière, laquelle sera parallèlement augmentée.** Cette mesure aurait pour effet de pallier au handicap du morcellement parcellaire en confiant la gestion du massif à une structure appropriée ou en incitant les propriétaires inactifs à vendre leurs parcelles. L'enjeu est d'amener une majorité des propriétaires forestiers à une valorisation économique de leur forêt. Des associations de gestion existent par exemple en Finlande (FMA) ou Autriche. En Finlande, le coût d'adhésion aux associations de gestion, obligatoire pour les propriétaires forestiers, est de l'ordre de 2€/ha.

Pour que l'exonération soit incitative il conviendrait d'**augmenter significativement le montant de la taxe foncière** (ce qui en soi augmenterait déjà l'incitation à rechercher une valorisation économique des parcelles). L'exonération de taxe (totale ou partielle) serait effective en cas d'adhésion à un système de gestion collective.

La mesure n'a pas pour objectif d'obliger les propriétaires actifs gérant eux même leur bien à confier la gestion à un tiers, c'est pourquoi il est important de mentionner que tout propriétaire démontrant qu'il assure lui-même la gestion (par l'intermédiaire de factures de vente de bois ou de travaux sylvicoles sur une période donnée) pourrait être également exempté d'une augmentation de taxe foncière. Il conviendra de préciser les termes de « système de gestion collective » de façon à clarifier les compétences nécessaires requises pour la gestion sylvicole des massifs forestiers.

**En déclinaison de cette mesure n°7, d'autres mesures, notamment mises en œuvre à l'étranger nécessiteraient d'être étudiées plus en détail. On peut citer en particulier :**

- **La limitation du fractionnement du morcellement des propriétés privées (action ayant des effets sur le long terme) qui serait soumis à autorisation administrative.**
- **l'accès aux données individuelles du cadastre (mesure pouvant être mise en œuvre à court terme) qui pourrait fluidifier les échanges d'information entre gestionnaires et opérateurs économiques de la mobilisation.**

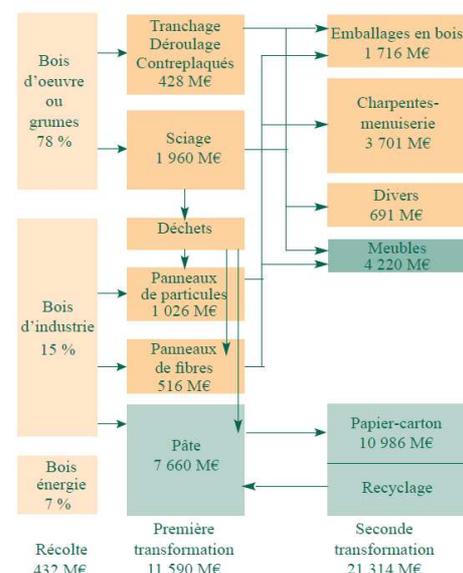
## ANNEXE 1

**Forêt et filière bois – les principaux chiffres à retenir,  
issus du document « forêt, bois et sciages » de GraphAgri et hors série INSEE 2008 « Le bois en chiffres »**

- **Surface 2011** : 15 Millions ha, 4<sup>ème</sup> massif forestier après Suède, Finlande, Espagne. Représente environ la moitié de la SAU agricole (29 millions ha)
- **Taux de boisement 2010** : 31%
- **Surface de forêt certifiées 2011** (essentiellement PEFC) : 35% des surfaces totales (dont 100% en forêt domaniale gérée par l'ONF)
- **Répartition forêt privée / forêt publique** : 75%/25% (en surface)
- **Essences majoritaires (surfaces)**: feuillues 2/3 et résineuses 1/3

	< 20 salariés	>20 salariés	Nb Emplois total	% nb d'emploi	CA HT en M€ (ensemble des entreprises < et > 20 salariés)	% du CA total
Exploitation forestière	6 861	1 477	8 338	3	1 551	3
Travail du bois	24 298	58 135	82 433	33	12 787	28
Meubles en bois	22 148	34 967	57 115	23	6 259	14
Papier carton	4 928	78 550	83 478	33	19 341	42
Commerce du bois	6 759	11 266	18 025	7	5 631	12
<b>Total</b>	<b>64 994</b>	<b>184 395</b>	<b>249 389</b>	<b>100</b>	<b>45 569</b>	<b>100</b>

source Sessi, Scees - enquêtes annuelles d'entreprises, Insee, DABS, BIC  
Le bois en chiffres - édition 2008



Champ : entreprises de 20 salariés ou plus  
Sources : Sessi, Scees - enquêtes annuelles d'entreprises 2006

- **Emplois et C.A de la filière en 2009** :
  - Selon FBIE (dossier de presse juillet 2012), la filière forêt bois représente 450 000 emplois.
  - Environ 3510 entreprises de récolte et commercialisation des bois. 10% des entreprises produisent 80% des volumes - source le bois en chiffres- édition 2008
  - Environ 2450 entreprises de sciages et rabotage (2009), pour un emploi de 15 900 salariés - source le bois en chiffres- édition 2008

- **Production de sciages 2009** : 1.3 millions de m3 feuillus et 6.4 millions de m3 résineux. Tendence du marché : baisse constante de la production de sciages feuillus et augmentation de sciages résineux (modulo les effets de la crise économique 2009)

- **Balance extérieure pour la filière bois : solde négatif de 6.4 milliards d'€.** filières principalement affectées : pâte et papiers (déficit de 2.5 milliards d'€), meubles et sièges (déficit de 2.1 milliards d'€). Bois bruts excédentaires

Commerce extérieur du travail du bois			
millions d'euros			
	Exportation	Importation	Solde commercial
<b>Scieries</b>	<b>522</b>	<b>1 537</b>	<b>- 1015</b>
dont : bois sciés	367	1 225	- 858
bois profilés	73	235	- 162
<b>Panneaux de bois</b>	<b>1 045</b>	<b>990</b>	<b>55</b>
Contreplaqués	180	232	- 52
Panneaux de particules	28	59	- 31
Panneaux de particules surfacés mélaminés	418	220	198
Panneaux de fibres	336	318	18
Feuilles de placage	80	146	- 66
Bois densifiés	3	15	- 12
<b>Charpentes et menuiseries</b>	<b>192</b>	<b>514</b>	<b>- 322</b>
Portes et fenêtres en bois	47	143	- 96
Panneaux pour parquets	53	69	- 16
Éléments de menuiserie et de charpente en bois	60	182	- 122
Bâtiments préfabriqués en bois	32	120	- 88
<b>Emballages en bois</b>	<b>440</b>	<b>251</b>	<b>189</b>
<b>Objets divers en bois</b>	<b>123</b>	<b>473</b>	<b>- 350</b>
<b>Objets en liège, vannerie ou sparterie</b>	<b>60</b>	<b>349</b>	<b>- 289</b>
<b>Industrie du travail du bois</b>	<b>2 382</b>	<b>4 114</b>	<b>- 1 732</b>

Sources : Sessi, Douanes 2007

## ANNEXE 2 : LES ACTIONS DE L'ADEME

### 1) Problématiques et Actions

Les problématiques auxquelles travaille l'ADEME sur le sujet des ressources et de la mobilisation de biomasse peuvent être résumées autour des questions suivantes :

- Quelle est la meilleure stratégie de gestion forestière française vis-à-vis du changement climatique ?
- Comment mobiliser plus de bois forestier pour l'énergie en cohérence avec les autres usages du bois et en conciliant les enjeux environnementaux (sol, biodiversité..) ?
- Comment vérifier la pertinence et le respect des plans d'approvisionnement des chaufferies ?

L'ADEME réalise ainsi les actions suivantes :

▪ **Financement des installations** collectives et industrielles produisant de la biomasse énergie sous forme de chaleur et financement des réseaux de chaleur, dans le cadre du **fonds chaleur**.

▪ **Connaissance des ressources, gisements et marchés biomasse**

L'objectif est de mieux connaître les gisements disponibles pour l'énergie à court, moyen et long terme (ex : études gisements de biomasse au niveau national et en région, étude méthodologique de prise en compte des flux, audits plan d'approvisionnement des chaufferies...)

▪ **Mise en place d'actions concourant à la mobilisation additionnelle de biomasse**

L'objectif est de combiner l'approche terrain (ex : expérimentation de mobilisation des bois en Auvergne, guides...) à des actions de portée plus politique (ex étude benchmark).

▪ **Intégration des enjeux environnementaux (sol, biodiv..) dans la gestion forestière et prise en compte du CC**

L'objectif est de formuler des préconisations qui permettent de garantir la préservation des écosystèmes dans un contexte d'augmentation des prélèvements de biomasse (ex : guide « la récolte raisonnée des rémanents en forêt », intégration des critères environnementaux dans l'appel à projets BCIAT, bilan carbone de différents modes de gestion forestière...).

### 2) Modes d'actions :

Les modes d'actions de l'agence le thème de la mobilisation de la biomasse forestière sont les suivants :

• **Animation de réseau :**

Construction de partenariats avec les experts du domaine (exemples : GIP ECOFOR, ONF, FCBA, UCFE, FNCOFOR, UICN, etc.), aux fédérations professionnelles et implication des ministères de l'écologie et de l'agriculture. Au niveau régional, l'ADEME est membre des cellules biomasse, chargée d'évaluer la sincérité des éléments contenus dans la synthèse des plans d'approvisionnement déposés dans le cadre du fonds chaleur ou des projets CRE.

• **Financement d'études et de projets : installations produisant de la chaleur, réseaux et projets de R&D**

Les aides directes aux installations produisant de la biomasse énergie sous forme de chaleur sont gérées de façon centralisée (pour les installations cibles industriels de production > 1000tep/an) et décentralisée (directions régionales de l'ADEME) pour les installations cibles collectivités et industriels (< 1000 tep/an).

Les études et les programmes de R&D permettent d'une part d'améliorer la connaissance et d'autre part de susciter des débats au sein de la filière afin d'améliorer la mise en réseau des acteurs et de contribuer à faire évoluer les politiques publiques.

• **Expertise**

pour le compte des ministères, de l'Agence Nationale de la recherche ou dans le cadre de partenariats européens.